

**BILAN ET PROPOSITIONS
POUR L'ENSEIGNEMENT
ET L'EVALUATION
DES LANGUES VIVANTES
A L'UNIVERSITE DE
STRASBOURG**

Albert Hamm

Juin 2011

**BILAN ET PROPOSITIONS
POUR L'ENSEIGNEMENT ET L'EVALUATION
DES LANGUES VIVANTES A L'UNIVERSITE DE STRASBOURG**

SOMMAIRE

| | | |
|---|------|------|
| 1. Synthèse : 3 stratégies et 12 propositions au service d'une politique ambitieuse pour les langues et cultures à l'Université de Strasbourg | | p 3 |
| 1.1. Stratégies | p 3 | |
| 1.2. Propositions | p 5 | |
| 2. Introduction | | p 7 |
| 2.1. Le contexte immédiat | p 7 | |
| 2.2. L'histoire récente | p 8 | |
| 2.3. Eléments d'une pré-histoire | p 10 | |
| 3. L'enseignement des langues aux étudiants spécialistes d'autres disciplines (LANSAD) | | p 11 |
| 3.1. Les composantes et leurs politiques | p 12 | |
| 3.2. Les enseignements | p 13 | |
| 3.3. Les enseignants | p 15 | |
| 3.4. Evaluation, examen, certification, validation | p 17 | |
| 3.5. Les étudiants | p 19 | |
| 3.6. Le Français langue étrangère | p 19 | |
| 4. Les structures dédiées à l'enseignement des langues (LVE et LANSAD) | | p 20 |
| 4.1. Le Département langues de l'Institut Le Bel | p 20 | |
| 4.2. L'UFR des langues vivantes | p 22 | |
| 4.3. Le Centre de Ressources et d'Apprentissage en Langues (CRAL) | p 23 | |
| 4.4. Le centre de formation en langues (CFL) | p 23 | |
| 4.5. L'UFR des lettres et sciences humaines appliquées | p 24 | |
| 4.6. Les langues dans l'ex-URS | p 25 | |
| 4.7. SPIRAL et Ecole des langues et cultures | p 25 | |
| 4.8. L'Institut international d'études françaises (IIEF) | p 26 | |
| 5. Gestion, logistique et finances | | p 27 |
| 5.1. Ressources humaines, structures et fonctionnement | p 27 | |
| 5.2. Locaux et logistique | p 28 | |
| 5.3. Finances | p 28 | |
| 6. Conclusion : une utopie raisonnable ? les ambitions et les conditions d'une politique | | p 30 |
| 7. Annexes | | p 31 |
| 7.1. Liste des personnes, composantes et services rencontrés | p 31 | |
| 7.2. Index des abréviations | p 32 | |
| 7.3. Références | p 32 | |
| 7.4. Documents d'accompagnement des entretiens | p 34 | |
| 7.5. Cadre européen | p 36 | |

1. SYNTHÈSE : 3 stratégies et 12 propositions au service d'une politique ambitieuse pour les langues et cultures à l'Université de Strasbourg.

1.1. STRATÉGIES : Ces 3 stratégies sont *non exclusives* les unes des autres. Elles peuvent être conçues comme complémentaires ou alternatives, en fonction du degré d'adhésion des différentes composantes et instances de l'Université de Strasbourg (UDS) à une ambition commune, à la définition de ses moyens et à la convergence des pratiques existantes.

Stratégie 1 : mise en œuvre d'une politique commune.

Elle doit viser à :

- prolonger et approfondir l'existant, recenser et soutenir les besoins propres aux différentes composantes, disciplines et diplômes de l'université ;
- valoriser les atouts de l'histoire et de la géographie du site strasbourgeois et de l'Université de Strasbourg ;
- rendre visible l'investissement considérable consenti par l'UDS en matière d'enseignement des langues dans la plupart des diplômes qu'elle délivre ;
- mettre pleinement à profit la diversité des langues enseignées à tous les niveaux et la riche expérience acquise en matière d'enseignement et de recherche sur ces langues ainsi que du Français langue étrangère (FLE),
- permettre aux étudiants de tirer le meilleur parti de la diversité des pratiques pédagogiques et des structures existantes et de valoriser au mieux les compétences en langues qu'ils auront acquises.

Il s'agit de définir, afficher et mettre en œuvre une ambition commune, en renforçant de manière significative la dimension plurilingue et pluriculturelle de l'UDS. Une telle ambition devrait notamment intégrer les éléments suivants :

- exigence de la maîtrise d'au moins une langue vivante étrangère (LVE), ou exigence d'une bonne connaissance d'au moins deux LVE dont une parfaitement maîtrisée ; ces exigences pourront être modulées par filière en fonction de l'importance des langues pour l'insertion professionnelle des étudiants ;
- exigence d'une définition des objectifs visés pour ces langues par chaque composante, en référence au cadre européen et, si possible, recherche d'une certification en licence (L4 ou L5) et possibilité de définition de pré-requis à l'entrée des/de certains masters ;
- développement raisonné d'enseignements *en* langue(s) étrangère(s), notamment en master ;
- poursuite, notamment grâce à la politique des langues, de la création de cursus internationaux à doubles diplômes et renforcement de l'accueil d'étudiants étrangers de haut niveau grâce à un accompagnement en Français langue étrangère ;
- intensification de la collaboration avec des collèges doctoraux étrangers et augmentation du nombre de cotutelles de thèses, notamment dans le cadre du Collège doctoral européen de Strasbourg.

Cette politique sera ainsi mise au service d'une politique globale de renforcement de la dimension internationale de l'UDS : augmentation du nombre de cursus bi- et/ou tri-nationaux (notamment franco-allemands), politique de recrutement d'enseignants et de chercheurs bilingues et/ou étrangers, capables de proposer certains enseignements dans leur(s) langue(s), politique incitative en direction des étudiants français ouverts à la mobilité et politique plus active d'accueil d'étudiants étrangers capables de suivre de tels cursus. On ajoutera qu'une telle politique suppose aussi le développement des compétences en LVE

d'une partie des personnels de l'UDS et, partant, un élargissement des formations en langues qui leurs sont proposées.

Stratégie 2 : deux dispositifs de mise en cohérence et de visibilité.

Il s'agit, en fonction des objectifs validés par l'UDS et ses composantes, de mettre l'ensemble des dispositifs existants ou à créer en cohérence et de les rendre visibles tant au sein de l'université, pour ses personnels et ses étudiants, qu'à l'extérieur.

- Maison des langues (et cultures ?) et politique de sites : le moment est sans doute venu à Strasbourg d'incarner la politique des langues et sa dimension culturelle dans une 'maison des langues'. On rappellera qu'à l'occasion de la mise en place du Pôle universitaire européen en 1991, les universités strasbourgeoises avaient refusé de réduire la politique des langues à l'édification d'un bâtiment préalablement à toute réflexion globale. Il avait été décidé d'encourager, par une politique d'appels d'offres ciblés, les projets les plus dynamiques. Sans doute à juste titre, dans la mesure où les maisons des langues créées ailleurs en France dans le cadre des pôles ont souvent pâti du manque de maturité des projets qui devaient les porter.

Compte tenu des progrès réalisés depuis ces premières initiatives communes, l'UDS est à présent prête, au même titre que d'autres sites universitaires français (Poitiers, Lyon, ...), pour faire d'une telle 'maison' le point d'appui d'une politique ambitieuse, concertée et diversifiée. Ce concept de 'maison', destinée à porter le projet langues peut, comme cela a été le cas pour le Collège doctoral européen, ne pas s'incarner immédiatement dans un bâtiment dédié. Il devra progressivement fédérer les enseignements et structures d'appui aux langues des deux campus centraux (historique et Esplanade), et relayer la politique des langues dans les antennes existantes ou à développer sur les autres sites de l'université, assurer les synergies nécessaires avec la formation des étudiants spécialistes de langues, et offrir par ailleurs une visibilité forte à l'Ecole des langues de l'UDS.

- Composante LANSAD (langues pour spécialistes d'autres disciplines¹) : à défaut d'une telle 'maison' le projet langues vivantes de l'Université de Strasbourg pourrait comme dans d'autres universités, s'incarner dans une composante LANSAD, UFR ou institut plutôt que service. Cette structure serait garante de toutes les dimensions d'une véritable politique des langues : définition des besoins, des contenus et modalités des enseignements, préparation concertée des outils d'évaluation et de certification, recrutements sur profils adaptés et formation continue des enseignants chargés de porter la politique des langues au plus près des spécificités des composantes et des diplômes. Une telle composante permettra également d'offrir aux enseignants un cadre institutionnel adapté et harmonisé et d'intégrer l'indispensable dimension recherche d'une telle politique, en articulation avec les équipes existantes ou à créer (c'est notamment dans ce cadre que pourrait être conduite la politique de l'UDS pour les vacataires chargés d'enseignements des langues vivantes, en relation avec les préconisations du rapport d'audit interne sur les vacataires).

¹ SAES (2011).

Stratégie 3 : les projets pilotes.

A défaut d'un accord sur une ambition commune et une structuration plus forte des enseignements LANSAD de l'UDS, ou pour mieux la préparer, les projets les plus innovants pourraient être financés au moyen d'appels d'offres réguliers, soumis à un cadrage définissant les modalités des développements souhaités (nature des enseignements, niveaux à atteindre, certification, etc). Dans une telle hypothèse la proposition faite par le comité de pilotage en mai 2009 de la création d'une structure fédérative intégrant toutes les structures d'enseignement de type LANSAD reste une étape essentielle.

1.2. 12 PROPOSITIONS : Ces 12 propositions, au service des orientations et impulsions à donner à une grande politique des langues et cultures, portent sur les principaux aspects de sa mise en œuvre. Conditions nécessaires au bon fonctionnement du dispositif, la plupart le sont également *a minima* pour un meilleur fonctionnement des formations de langues vivantes proposées actuellement à l'UDS, même en l'absence (provisoire ?) d'une grande ambition politique commune.

L'ordre de présentation de ces propositions n'implique ni hiérarchisation, ni mise en séquence chronologique.

Proposition 1 : S'interroger sur les statuts, missions et services des enseignants de LANSAD. La règle générale devrait être le rattachement administratif à une structure fédérative unique (maison, UFR...) quels que soient les lieux et composantes où ils effectuent leur service (cf 3.3, 4).

Proposition 2 : Définition, par diplôme, secteur disciplinaire et composante, des éléments d'une politique des langues et des évolutions envisagées ou en cours, en liaison si possible avec un développement à l'international et un accroissement de la mobilité ; définition de la place de ces politiques dans le projet UDS (cf 3.1).

Proposition 3 : Réflexion stratégique sur les différentes langues - anglais et allemand² -, autres langues jugées prioritaires, autres LVE enseignées à l'UDS - ainsi que sur le français langue étrangère : quelle(s) langue(s), pour qui ? où ? comment ? quand ? à quel niveau ? en fonction des besoins des étudiants, des composantes et d'une politique globale. Elle devra intégrer la nécessaire amélioration de l'efficacité des enseignements, la reconnaissance et la valorisation des parcours et projets des étudiants (cf 3.2, 3.3 & 4).

Proposition 4 : Réflexion sur la manière de susciter l'adhésion des étudiants à la politique des langues et de leur permettre de s'approprier le dispositif de formation. Mise au point d'une information précise, précoce et d'accompagnement, sur les modalités, contenus et exigences en langue(s) des formations qu'ils choisissent ; mise en place d'une politique d'incitation et de motivation ; affichage des pré-requis éventuels, des calendriers et des objectifs à atteindre, des mobilités et certifications à envisager ; intégration d'une politique d'accompagnement financier sur critères sociaux, etc. (cf 3.5).

Proposition 5 : Elaboration d'un schéma directeur et définition des moyens spécifiques et/ou mutualisés en personnels et en fonctionnement mis et/ou à mettre à la disposition des structures dédiées et/ou des différentes autres composantes au titre de la politique des langues. Formalisation de la politique de l'UDS dans une charte ou dans un cahier des charges précisant le rôle des composantes, ainsi que les compétences, objectifs et tâches

² En volume horaire pour les seuls non-spécialistes : anglais (66%), allemand (22%), espagnol (6%).

des enseignants en LANSAD, en liaison notamment avec les besoins définis par les différentes composantes et le référentiel d'activités (cf 4).

Proposition 6 : Règlement au plus tôt de la question des critères et modalités du financement des enseignements de langues étrangères (ou autres, par exemple FLE) assurés au profit de nombreuses composantes par les structures héritées des anciennes universités (CRAL et départements de l'UFR langues, ex-ULP langues, SPIRAL, etc.) (cf 5).

Proposition 7 : Définition d'une politique en matière d'évaluation, validation, examens, certification. Sensibilisation précoce des étudiants à la valorisation des niveaux déjà acquis en langue(s) étrangère(s). Mise en place d'une politique incitative de certification en licence. Poursuite de la diversification des certifications proposées à l'UDS (russe, chinois, etc.). Réflexion sur les rôles respectifs des différentes certifications en fonction des exigences des diplômes, des projets des étudiants (mobilité, stages...) et de leur valorisation possible lors de l'insertion professionnelle.

Compte tenu de l'existant, la généralisation progressive du CLES 2 paraît s'imposer au niveau licence ; elle suppose l'élévation du niveau d'exigence des enseignements de langues et, par ailleurs, la mise en place d'une cellule CLES dotée des moyens indispensables à ses missions, ainsi qu'une réflexion sur l'amélioration des résultats de ces certifications et les pré-requis éventuels à mettre en place. Le CLES 2 pourrait également être proposé dès la fin du premier semestre aux étudiants ayant déjà acquis le niveau requis (cf 3.4).

Proposition 8 : Réflexion sur la possibilité d'une mutualisation en licence, jusqu'aux semestres 4 ou 5 des enseignements de langues d'un certain nombre de composantes, par exemple par grands secteurs disciplinaire et/ou localisation géographique ; calibrage de ces enseignements en fonction des besoins des étudiants et des types et niveaux de compétences à acquérir. Analyse des spécificités des enseignements de langue à offrir en master (cf 3.2).

Proposition 9 : Renforcement des moyens consacrés à l'accompagnement en Français langue étrangère (FLE) des étudiants de tous niveaux. Augmentation de la lisibilité et de la cohérence des formations proposées (cf 3.6).

Proposition 10 : Réflexion, dans le cadre d'une politique d'ouverture accrue à l'international et à la mobilité, sur la place et le rôle des langues : parts respectives des enseignements *de* langue et *en* langue étrangère, notamment en master, conséquences sur les formations en langue en amont ou en accompagnement, liaison avec les politiques de recrutement et de formation d'enseignants chercheurs, de chercheurs, d'enseignants et de personnels biatos. Examen avec les UFR LV et LSHA des possibilités de création de formations diplômantes en langues complémentaires à certains diplômes spécialisés, pour une meilleure insertion professionnelle des étudiants (cf 6).

Proposition 11 : Choix sur profil d'un responsable LANSAD. Ce responsable pourrait, en fonction de l'ambition de la politique choisie par l'UDS, relever de différents statuts: vice-président (délégué), directeur d'une 'maison des langues', directeur d'une composante dédiée, chargé de mission... (cf 5).

Proposition 12 : Recherche, dans le cadre d'une politique globale, d'une amélioration de la visibilité de l'Ecole des langues et cultures (ECL), et plus largement de la formation continue en langues. Augmentation des synergies avec les UFR spécialisées en langues et cultures (LVE et LSHA) et consolidation des relations existantes avec le secteur LANSAD notamment s'agissant de la dimension culturelle (cf 4).

2. INTRODUCTION

2.1. Le contexte immédiat

Ce document est le résultat d'une mission "de bilan sur l'enseignement et l'évaluation des langues vivantes à l'Université de Strasbourg (ci-après UDS) et de propositions sur les évolutions à mettre en oeuvre" confiée au présent rapporteur par le Président de l'université en date du 25 novembre 2010.

Cette mission nous a notamment conduit à rencontrer, au cours du premier semestre 2011 et très souvent à leur initiative, plus de 70 personnes intéressées à des titres divers à l'enseignement des langues vivantes. Cette plongée au cœur de la nouvelle UDS a permis de multiplier les éclairages et d'alimenter le bilan et la prospective sur *l'enseignement des langues aux étudiants spécialistes d'autres disciplines (LANSAD)*, en particulier sur la place des *enseignements de langues de spécialité* ou des *enseignements disciplinaires en langue étrangère* dans les différents diplômes délivrés par l'UDS.

Il s'agit d'abord de la quasi-totalité des responsables³ des 38 composantes de l'UDS, accompagnés souvent de leurs collaborateurs et/ou responsables des formations en langues. D'autres rencontres ont permis de faire le point avec les deux UFR concernées principalement par *l'enseignement des langues aux étudiants spécialistes*, UFR des langues vivantes (LV) et UFR des langues et sciences humaines appliquées (LSHA).

Une troisième série d'entretiens nous a permis de consulter les responsables de différentes structures d'appui aux enseignements de langues vivantes de l'UDS (CRAL et départements de l'UFR langues, ex-ULP langues, SPIRAL, etc.), ou encore de services concernés à divers titres par ces enseignements (scolarité, logistique, informatique, ressources humaines...) ⁴.

En complément de ces entretiens, la plupart de nos interlocuteurs ont été invités à renseigner un document rappelant, dans des termes permettant la comparaison entre les différentes structures, les principales données sur les enseignements de langues proposés par leur composante, commentaires et documents complémentaires à l'appui le cas échéant⁵.

Il convient également que les propositions de ce document puissent faire l'objet de discussions avec des responsables syndicaux et associatifs, enseignants et étudiants.

Il s'agissait d'une mission ponctuelle, différente des responsabilités confiées à M. J. Prim en sa qualité de chargé de mission langues de l'UDS et de responsable du comité de pilotage. Ce comité s'est régulièrement réuni depuis 2008 et ses conclusions⁶ ont été remises au président de l'université en mai 2009. On rappellera quelques unes des préconisations de ce document, qu'il conviendra de réexaminer au vu des conclusions et propositions du présent rapport. On précisera encore qu'un projet de statuts avait été élaboré pour une telle structure fédérative dès le 1/04/2010.

Ces travaux avaient été précédés par des réflexions internes aux différentes universités, en particulier à l'Université Marc Bloch par un Nième groupe de suivi 'langues pour non-spécialistes' constitué autour de Mme J. Igersheim, Vice-présidente du CEVU, et des correspondants des différentes UFR. Un document de travail présenté au CEVU du 10 mars 2008 concluait déjà à la nécessité de créer une cellule de coordination de l'ensemble des langues pour non-spécialistes de l'UMB pour la gestion des moyens financiers et humains

³ Quelques composantes n'ont pas donné suite à notre offre de rencontre ou, pour certaines, ont indiqué que l'enseignement des langues avait été confié à l'une des structures dédiées de l'UDS.

⁴ On trouvera en annexe la liste de ces personnes et structures.

⁵ Cf annexe 5

⁶ Rapport du 18/05/2009.

(estimation fournie) et de garantir un enseignement de langue 'harmonieux et efficace' jusqu'à la fin de L6.

On rappellera également que M. J.E. Rudio, du Service d'audit interne de l'UDS, avait été chargé à l'automne 2010 d'un audit sur le 'recours aux vacataires – enseignement en langues vivantes'. Le second volet consacré aux langues vivantes⁷ présente des données sur le potentiel d'enseignement et sa répartition, ainsi que des recommandations dont la mise en œuvre est de nature à favoriser la mise en place et le suivi d'une politique des langues à l'UDS.

On précisera encore que si, dans notre projet initial, il n'était pas envisagé d'évoquer la question de l'enseignement du Français langue étrangère, il nous est apparu au cours de nos entretiens que cette question était soulevée par toutes les composantes visitées. et ce pour différents types et niveaux de diplômes et des effectifs d'étudiants variables. Il convenait dès lors de l'intégrer à la démarche de définition d'une politique des langues.

Remarque : faute de temps, il ne nous a pas été possible de dialoguer avec les représentants des personnels et des syndicats et associations étudiantes. Une présentation de nos pistes de réflexion a cependant eu lieu au CEVU le 4/04/11 à l'initiative de la Vice-présidente, Mme F. Granet.

2.2. L'histoire récente

On rappellera quelques éléments de l'histoire récente du site universitaire strasbourgeois jugés pertinents pour éclairer la question de l'enseignement des langues vivantes et les données et conclusions du présent rapport.

- Création en 1991 du Pôle universitaire européen des universités de Strasbourg : les trois universités conviennent de déléguer au pôle la coordination de quelques missions et services communs destinés aux étudiants du site strasbourgeois (information et orientation, santé, sport, etc.) ainsi que la responsabilité de quelques programmes de développement de l'attractivité du site : aménagement des campus, mobilité étudiante et attractivité européenne, etc.

Rattachée au programme 'mobilité', la politique des langues fait l'objet d'une formulation ambitieuse, puisque les 3 présidents indiquent que :

Les universités de Strasbourg se fixent comme objectif que tous les étudiants diplômés de second et de troisième cycle maîtrisent parfaitement une première langue étrangère et possèdent de solides notions dans une seconde langue. Ces deux langues seront en priorité l'anglais et l'allemand.⁸

On rappellera que l'impossibilité de généraliser un tel objectif à court terme avait conduit le pôle européen à procéder par un système d'appels d'offres pluriannuels permettant de financer les projets innovants de différentes composantes des universités strasbourgeoises. C'est ainsi qu'en quelques années une dizaine de postes en langues avaient été créés et qu'un budget important avait permis de soutenir les filières sélectionnées, et en particulier de jeter les bases d'une politique de création de centres de langues, principalement au bénéfice de l'ex-ULP, de créer le service SPIRAL au bénéfice des 3 universités, etc.

La réintroduction d'une telle procédure d'appels d'offres pourrait être, à défaut ou en cas d'échec d'une politique commune, un cadre minimal permettant l'expression et le soutien des initiatives les plus dynamiques en matière d'enseignement des langues (cf. STRATEGIE 3).

⁷ Rapport du 24/01/2011 (document confidentiel).

⁸ Brochure de présentation du Pôle universitaire européen de Strasbourg, 30/05/1991, 11 p.

On relèvera enfin que, contrairement à d'autres pôles universitaires, celui de Strasbourg s'était refusé à envisager la création d'une 'maison des langues', au motif qu'un tel projet supposait la définition et la mise en œuvre d'une politique qui, pour l'essentiel, restait alors à concevoir (les arbitrages avaient conduit à privilégier d'autres projets tels que le Collège doctoral européen et les bibliothèques des sciences et de premier cycle U2/U3). L'expérience, faite par d'autres sites universitaires (Grenoble par ex.), de la mise en service de telles maisons semble montrer que ce choix était alors raisonnable. On fera volontiers l'hypothèse que les progrès de la réflexion et des pratiques en matière de LV à l'UDS permettent à présent d'envisager un tel scénario (cf. STRATEGIE 2).

- Refondation de l'université unique de Strasbourg au 1^{er} janvier 2009 : la décision de réunification des trois universités de Strasbourg, qui met fin à 40 années d'existence autonome et constitue l'aboutissement d'une démarche initiée plus de 15 ans plus tôt au sein du Pôle universitaire européen, avait fait l'objet d'une première annonce des présidents des 3 universités strasbourgeoises en janvier 2001, à l'occasion du 10^e anniversaire du Pôle. Elle a été préparée pendant plus de deux ans par un intense travail de coordination, y compris par la réunion commune régulière des différents conseils et congrès des 3 universités. Cette préparation incluait un comité de pilotage à l'origine de rapports et de propositions en matière de langues vivantes.

Dans leurs introductions à un ouvrage récent sur l'Université de Strasbourg⁹, le Président Alain Beretz rappelle la spécificité du projet strasbourgeois :

[...] chaque université est en même temps fortement influencée par ses spécificités géographiques, culturelles et historiques. L'histoire de l'Université de Strasbourg est de ce point de vue exemplaire, à bien plus d'un titre. La localisation dans une vallée du Rhin supérieur, carrefour des savoirs et des civilisations, la double culture allemande et française, les rivalités entre catholicisme et protestantisme, l'hybridation entre les systèmes universitaires français (napoléonien) et allemand (humboldtien), l'alternance d'épreuves dramatiques et de constructions ambitieuses ont conduit à une spécificité, une attractivité et une ouverture internationales uniques en France. Ainsi, si notre université est aujourd'hui unique, c'est bien parce qu'elle est le fruit d'une histoire singulière. Celle-ci a forgé son image, explique son caractère, et fonde aujourd'hui son projet pour l'avenir. (p 5)

et Georges Bischoff et Richard Kleinschmager résument les objectifs de cette refondation comme suit :

Conforter la visibilité internationale du site universitaire strasbourgeois, renforcer l'interdisciplinarité réelle tant au niveau de l'enseignement que de la recherche, vivifier l'autonomie de l'université en lui conférant des moyens renouvelés et optimisés d'administration et de négociation, renforcer le lien de l'Université à son environnement local et régional, favoriser une vie étudiante plus solidaire et plus stimulante sur un site de près de quarante-deux mille étudiants sont quelques uns des objectifs qui ont sous-tendu la création de la nouvelle Université de Strasbourg. [...] L'enseignement de pas moins de 25 langues vivantes, en particulier européennes, nourrit l'ambition de l'Université de Strasbourg de constituer un pôle du plurilinguisme et du dialogue interculturel. (p 8)

⁹ BISCHOFF G. & KLEINSCHMAGER R. (2010)

2.3. Eléments d'une pré-histoire

En effet, la plupart des nombreuses études consacrées à l'histoire de l'Université de Strasbourg insistent sur sa spécificité, au croisement de très anciennes voies de communication nord-sud et est-ouest en Europe et au point de rencontre de deux grandes familles de langues et de cultures. Autre facteur de spécificité que son histoire originale, caractérisée à la fois par sa forte identité bi-confessionnelle et par un trilinguisme de fait - latin, allemand, français -, alors que les oscillations successives entre France et Allemagne, qui ont marqué son destin singulier ont notamment favorisé son ouverture internationale, et créé les conditions d'un développement particulier des langues vivantes autant que des langues anciennes. On évoquera par exemple, pour les premières la création à Strasbourg, en novembre 1872, de la première chaire d'Anglais hors d'Angleterre, et pour les secondes la création à Strasbourg de la première chaire d'Hébreu en Europe continentale en 1526, (la première chaire d'Hébreu moderne en France a été également créée à Strasbourg dès 1957¹⁰). On rappellera également le rayonnement considérable au 18^e siècle à travers toute l'Europe de l'Ecole européenne de droit public de l'Université de Strasbourg, appelée aussi 'Ecole des diplomates', dans laquelle les langues modernes tiennent une part importante.

C'est dire que la présence d'un pôle important de langues et cultures étrangères caractérise depuis longtemps le site universitaire strasbourgeois. La faculté des lettres se distinguait par la présence de chaires d'Arabe, d'Italien, de Roumain, de Turc et de langues slaves et scandinaves, et l'Institut international d'études françaises attirait des étudiants du monde entier. Cette tradition a encore été confortée après 1969 par l'introduction du Portugais, du Japonais et du Chinois. Si bien que l'UDS, fidèle à la vocation inscrite dans son histoire et sa géographie, propose actuellement des enseignements à différents niveaux dans pas moins de 25 langues vivantes, principalement européennes, et se trouve particulièrement qualifiée pour s'affirmer comme un centre de plurilinguisme et de dialogue interculturel autant que d'excellence scientifique.

On ajoutera encore que, même s'il a pu varier considérablement selon les périodes, le recrutement de nombreux étudiants¹¹ et enseignants était déjà 'européen' et que cette tendance s'est amplifiée au cours de la période récente. L'UDS accueille ainsi actuellement 20% d'étudiants étrangers originaires de plus de 148 pays différents¹².

¹⁰ HAAS R. & HAMM A. (2009).

¹¹ En 1784, on comptait à Strasbourg au sein des étudiants, 125 jeunes nobles dont 16 de 'l'intérieur' de la France, 17 Allemands, 23 Anglais et Ecossais, 11 Scandinaves, 5 Polonais et Courlandais, 3 Italiens, 2 Espagnols, 44 Russes et Livoniens. (p 100) in *L'Université de Strasbourg XIIIe – XXe siècles* (1988).

¹² En 2010-2011 plus de 8500 étudiants étrangers sur un total de 42.450 inscrits.

3. L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES AUX ETUDIANTS SPECIALISTES D'AUTRES DISCIPLINES (LANSAD)

Ces enseignements existent dans toutes les composantes de l'UDS - écoles, instituts, IUT, UFR - y compris dans les deux UFR des Langues (LV) et de Langues et sciences humaines appliquées (LSHA). On notera la spécificité des étudiants de ces deux UFR, qui sont pour l'essentiel des spécialistes d'une ou deux langues et reçoivent, à côté des enseignements de 'majeure(s)', des formations en 'mineure(s)' (càd de 'non spécialistes') dans une 2^e et/ou une 3^e langue. Elles sont assurées en général par les départements des langues concernées (allemand pour anglicistes, grec moderne pour LEA... (cf. 6 ci-après)). Les étudiants des autres composantes - UFR, instituts et écoles - sont des spécialistes de disciplines variées - musique, histoire, psychologie, physique, biologie, droit, études politiques, management... - qui reçoivent, le plus souvent durant leur scolarité en licence, voire en master, des formations de type LANSAD (langues pour spécialistes d'autres disciplines (cf. 3.2)). Ces enseignements représentent en général jusqu'à 24 H/semestre pendant la (quasi)totalité du parcours de licence ; les volumes horaires en master varient fortement selon les disciplines.

L'UFR LV apparaît comme la structure qui propose l'offre la plus variée en matière de d'enseignements de type LANSAD. C'est la plus importante s'agissant de la palette des langues enseignées (25 : Allemand, Anglais, Arabe, Bulgare, Chinois, Croate, Danois, Espagnol, Grec, Hébreu, Hongrois, Italien, Japonais, Néerlandais, Norvégien, Persan, Polonais, Portugais, Roumain, Russe, Serbe, Slovaque, Suédois, Tchèque, Turc) et du nombre de départements impliqués (20)¹³. Cependant, même avec 3112 étudiants LANSAD accueillis en 2010-2011 pour 2198 étudiants spécialistes en LVE¹⁴, l'UFR ne saurait se comparer au Département des langues de l'Institut Le Bel (ex-ULP langues) qui en accueille plus de 13.000.

Les étudiants spécialistes d'autres disciplines accueillis à l'UFR LV viennent aujourd'hui encore principalement (à 96% en 2010-2011) de composantes de l'ex-Université Marc Bloch (UMB), mais aussi pour de faibles effectifs, d'une quinzaine d'autres composantes de l'UDS (chimie, géographie, droit, sciences économiques, psychologie)... Les enseignements sont proposés aussi bien dans les départements de ces différentes langues que, pour moitié d'entre eux, dans une structure dédiée comme le Centre de Ressources et d'Apprentissage en Langues (CRAL), qui accueille en 2010-2011 plus de 1500 étudiants LANSAD sur les 3112 inscrits à l'UFR. Les départements de langues et le CRAL, comme les autres structures offrant des enseignements de type LANSAD - ULP/UDS langues et SPIRAL seront décrites par la suite (cf. 4 et 6 ci-après).

On verra qu'au total les enseignements LANSAD représentent un volume considérable (entre 55.000 et 60.000 H/an (3.3)), et que des moyens importants leurs sont consacrés par l'UDS (y compris en fonctionnement). Qu'ils restent cependant peu visibles, et trop peu valorisés par l'université, les composantes ou les étudiants. Qu'ils se caractérisent par ailleurs par une extrême diversité de situations : part des langues dans les maquettes, choix des langues proposées/imposées, volumes et types d'enseignements, effectifs et encadrements, modalités d'évaluation et modes de financement.

¹³ Il convient d'ajouter à cette liste de langues le Coréen et le Malgache, enseignés dans d'autres composantes de l'UDS.

¹⁴ L'effectif LANSAD passe à 6289 étudiants si l'on compte les enseignements de 2^e et de 3^e langues suivis par les étudiants spécialistes de langues

S'agissant des langues enseignées aux spécialistes d'autres disciplines, il s'agit pour l'essentiel de l'anglais (66%), de l'allemand (22%) et de l'espagnol (6%).

3.1. Les composantes et leurs politiques

Compte tenu de la diversité des composantes de l'UDS (IUT, écoles, UFR...), et de la variété des diplômes au sein desquels il s'inscrit, l'enseignement des langues aux étudiants spécialistes d'autres disciplines est par définition pluriel. En voici quelques exemples.

Les étudiants de l'UFR des langues vivantes suivent en règle générale des enseignements de 2^e et 3^e langue (pour lesquels ils sont considérés comme des non-spécialistes) et ont le plus souvent le choix parmi toute la palette des 25 langues proposées au sein de cette UFR. L'UFR LSHA vise l'acquisition d'une maîtrise dans deux langues étrangères principales, complétée par des formations en économie, informatique, sociologie, relations internationales, etc., et de troisième langue.

L'École de management de Strasbourg vise la formation de diplômés trilingues et requiert par exemple pour l'anglais, un niveau B2 en fin de première année et un niveau C1 au terme du cursus (constatés par une certification de type TOEIC). S'y ajoutent la maîtrise au niveau C1 d'une 2^e langue, à choisir entre allemand, arabe, espagnol, italien et russe, et l'étude - facultative mais vivement conseillée - d'une troisième langue, à choisir entre les précédentes, ou encore entre portugais, chinois et japonais.

On notera en comparaison le rôle encore limité des langues dans les formations de l'UFR STAPS (Sciences et techniques des activités physiques et sportives) avec une offre d'anglais ou d'allemand à raison d'une trentaine d'heures par an, essentiellement en raison de la faible valeur ajoutée apportée pour l'insertion professionnelle et du faible degré de mobilité internationale de la filière. Ou encore la situation particulière de l'IUFM, récemment rattaché à l'université, qui doit former les enseignants des sections bilingues et bi-langues capables pour certains d'assurer des enseignements disciplinaires en LV, et qui se trouve d'une part en situation de sur-effectifs enseignants en raison de la disparition de l'année de stage, et de l'autre soumis à l'arrêté de 2010 imposant le CLES à tous les candidats aux concours.

Les contraintes sont également très lourdes pour un étudiant de STAPS, astreint à un volume important d'activités sportives sur des sites dispersés. Il en est de même pour un étudiant d'IUT, peu mobile parce que travaillant sur un site excentré, et astreint à une charge d'enseignement hebdomadaire de l'ordre de 40 H, et pour qui l'anglais, le plus souvent la seule langue enseignée, comporte une dimension professionnelle forte. En comparaison, un étudiant de l'UFR de sciences sociales ou de la Faculté de droit, travaillant sur le campus central, aura une charge d'enseignement plus limitée et comportant des options qui lui permettent de choisir sa ou ses langues avec une plus grande souplesse de contenus et d'horaires.

En conséquence, s'il est souhaitable, possible, et essentiel pour son attractivité et pour le devenir professionnel de ses étudiants, que l'UDS développe une politique ambitieuse en matière de langues vivantes et se dote des moyens de l'assurer, il est impossible d'imaginer une politique globale, identique pour toutes les composantes. Sa définition passe donc par une déclinaison en fonction de toute une série de distinctions, entre enseignements de langues obligatoires ou optionnels, accessibles en milieu fermé ou ouvert, comportant des contenus contraints (langue de spécialité) ou plus ouverts (par grands secteurs disciplinaires ?). Ils varieront également selon la nature (ingénieur) ou le niveau de diplôme (DUT, licence ou master) et en liaison avec les mobilités possibles ou imposées et leur pertinence pour l'insertion professionnelle.

On observera enfin que les composantes visitées témoignent d'états très différents de prise de conscience des atouts que constituent pour les étudiants une bonne formation en langues ou de l'intérêt de la définition d'une politique en la matière. Le degré d'information sur l'offre des différentes structures d'appui (CRAL et départements de l'UFR langues, ex-ULP langues, SPIRAL, etc.) est également très inégal et les composantes présentent tous les cas de figures entre autarcie complète (IUT et certaines écoles) et sous-traitance intégrale (médecine, pharmacie, géographie, etc.) .

On évoquera encore d'autres situations : les facultés de théologie qui incluent des formations en langues y compris dans leurs enseignements à distance ; la philosophie où les enseignements offerts en allemand et en anglais visent d'abord la traduction de textes théoriques, d'extraits littéraires et d'articles de presse ; des enseignements de FLE et de chinois assurés conjointement le samedi matin sur le campus central par 4 écoles d'ingénieurs dispersées sur les campus strasbourgeois pour un petit nombre d'étudiants très motivés.

Les composantes présentent ainsi 2 grands types de fonctionnements : organisation en interne de la totalité des enseignements de type LANSAD (à l'exception de langues 'rares') avec une fidélisation plus ou moins importante de ses enseignants extérieurs (EMS, écoles, philosophie,...) ; délégation des enseignements LANSAD à l'une des structures dédiées (cf 4) pour des enseignements fonctionnant ou non en groupes de niveau, mais prévoyant dans tous les cas un travail semi-autonome ou autonome de l'étudiant en centre de ressources.

Proposition 2 : *Définition, par diplôme, secteur disciplinaire et composante, des éléments d'une politique des langues et des évolutions envisagées ou en cours, en liaison si possible avec un développement à l'international et un accroissement de la mobilité ; définition de la place de ces politiques dans le projet UDS (cf 3.1).*

3.2. Les enseignements

Les enseignements LANSAD, on l'a vu (cf 3 ci-dessus), existent dans toutes les composantes de l'UDS - écoles, instituts, IUT, UFR - y compris dans les deux UFR LV et LSHA. On notera la spécificité des étudiants de ces deux dernières UFR, qui sont pour l'essentiel des spécialistes d'une ou deux langues, et reçoivent, à côté des enseignements de 'majeure(s)', des formations en 'mineure(s)' dans une 2^e et/ou 3^e langues, assurés en général par les départements des langues concernées (allemand pour anglicistes, japonais pour LEA...). Ces mêmes départements offrent également à de nombreux étudiants de l'UDS, des enseignements de 'non-spécialistes' càd. de type LANSAD dans les 25 langues représentées à l'UFR LV.

On rappellera également l'utilité de distinguer entre composantes plutôt 'fermées' (écoles et IUT) à recrutements, publics, contraintes et contenus particuliers, y compris en matière de LANSAD, et autres composantes plutôt 'ouvertes', pour lesquelles les enseignements disciplinaires donnés au titre des majeures sont complétés par des UE 'd'ouverture' permettant aux étudiants de choisir plus ou moins librement différentes options. Les langues pour 'non spécialistes' en constituent souvent les figures imposées et les étudiants suivent, parfois durant toute leur scolarité en licence, voire en master et au-delà, des formations de type LANSAD (langues pour spécialistes d'autres disciplines) dont les contenus sont plus ou moins adaptés à leur spécialité, à raison très souvent de 24 H par semestre, associées généralement à un accompagnement en centre de ressources en langues. Ils sont, pour nombre d'entre eux, également incités ou contraints, à tel ou tel stade de leur cursus, à se soumettre à une certification des compétences acquises.

On insistera encore sur le fait que, dans les sciences humaines plus que dans les autres sciences, s'instaure une relation spécifique et complexe entre les signes et les 'textes' qui constituent généralement les objets de l'enseignement et de la recherche, et la langue qui sert à les décrire et à les interpréter. La recherche a ainsi besoin, dans certains cas, de se déployer dans la même langue que son objet et, dans tous les cas, la langue employée doit permettre au chercheur de mobiliser toute la richesse et la subtilité d'une langue quasi-maternelle. La question du plurilinguisme peut donc, en SHS, se poser en d'autres termes que dans les sciences expérimentales, dans lesquelles la langue sert très souvent à communiquer des résultats obtenus hors d'elle, par l'expérimentation, la modélisation et/ou le calcul. La question des compétences en langue pourrait ainsi, notamment en master, se poser en des termes très différents.

Nos visites ont fait apparaître différents types de problèmes. La difficulté de faire coïncider l'offre et les besoins de formation en langues, notamment selon des rythmes quotidiens ou hebdomadaires, appellerait le développement d'une offre de stages intensifs en début d'année ou de semestre permettant d'alléger en partie les horaires d'enseignement de langues en cours de semestre et d'acquérir au plus tôt les instruments et méthodes d'un travail complémentaire en centre de ressources. Une autre demande croissante est celle d'une plus grande autonomisation du travail des étudiants, par la mise à disposition accrue d'outils et de contenus en ligne.

Une autre opposition apparaît entre le souci exprimé par certains de ne pas mélanger les publics (anglais et allemand pour philosophes par exemple¹⁵) ou la volonté, au contraire, de susciter la rencontre d'étudiants de disciplines différentes. L'avantage des deux principaux types de formations largement mutualisées, par groupes de niveaux au CRAL de l'ex-UMB ou par groupes indifférenciés à l'ex-ULP langues, est que dans les deux cas les enseignements sont prolongés par un travail actif des étudiants en centre de ressources ou en ligne, suivi par leurs enseignants. Chacune de ces deux approches suscite enthousiasme et réticences et une évaluation comparative est nécessaire. Il serait logique qu'à l'avenir la ligne de partage soit moins le reflet de deux histoires dans des universités différentes, ou l'appartenance disciplinaire des étudiants, que celui de préférences personnelles, de structure individuelle d'apprentissage ou de rapport à la langue étudiée. Le libre choix entre ces deux solutions devrait être maintenu voire élargi, le travail en centre de ressources et le suivi renforcés. Compte tenu du faible taux de réussite à la certification un suivi de la performance des deux dispositifs s'imposera.

On abordera plus loin (3.4) les modalités d'évaluation, d'examen et de certification. Parmi les autres points ouverts au débat, on citera encore la question de la part croissante, et à développer, des enseignements *en* langues étrangères dans les différentes filières, et de la liaison à établir avec les enseignements LANSAD, dont il convient de les distinguer clairement ; cette question se pose en général dans des termes différents au niveau licence et au niveau master.

On a déjà indiqué plus haut (3) que les enseignements de type LANSAD représentent un volume considérable (3.3 infra) et que l'UDS leur consacre des moyens importants. Ils se caractérisent par ailleurs par une extrême diversité des situations dans les différentes composantes et, surtout, par un manque de visibilité et de valorisation par l'université, les composantes et les étudiants.

¹⁵ Au prix d'un emploi de PRAG affecté au CRAL où il fait défaut.

Proposition 3 : *Réflexion stratégique sur les différentes langues - anglais et allemand¹⁶ -, autres langues jugées prioritaires, autres LVE enseignées à l'UDS - ainsi que sur le français langue étrangère : quelle(s) langue(s), pour qui ? où ? comment ? quand ? à quel niveau ? en fonction des besoins des étudiants, des composantes et d'une politique globale. Elle devra intégrer la nécessaire amélioration de l'efficacité des enseignements, la reconnaissance et la valorisation des parcours et projets des étudiants (cf 3.2, 3.3 & 4).*

Proposition 8 : *Réflexion sur la possibilité d'une mutualisation en licence jusqu'aux semestres 4 ou 5 des enseignements de langues d'un certain nombre de composantes, par exemple par grands secteurs disciplinaire et/ou localisation géographique ; calibrage de ces enseignements en fonction des besoins des étudiants et des types et niveaux de compétences à acquérir. Analyse des spécificités des enseignements de langue à offrir en master.*

3.3. Les enseignants

L'étude 'Enseignement en langues vivantes' de M. Rudio estime le volume global des heures d'enseignement de langues vivantes en 2009-2010 à près de 85.000 HETD. Elles ont été assurées sur services, en HC ou en vacations par 568 intervenants de statuts divers : PR, MCF, PAST, maîtres de langues et lecteurs, PRAG et PRCE, moniteurs, contractuels et vacataires. Les postes ayant une spécialité en langues vivantes sont au nombre de 263.

Les volumes d'heures assurées (HETD) sont respectivement d'environ 61.000 H/service (237 enseignants), de 8700 HC (équivalent à 22,5 postes de type second degré) et de 19.700 H de vacations. S'y ajoutent environ 4000 H/service ou HC de langues assurées par des enseignants 'hors langues' ou d'autres personnels de l'UDS.

Les enseignements sont assurés pour 65.000 HETD) par des enseignants et autres personnels de l'UDS et pour 20.000 HETD) sous forme d'HC par des enseignants en poste dans d'autres établissements ou des intervenants bénéficiant ou non d'un emploi principal.

S'il ne nous appartenait pas de travailler sur le détail de cette étude, il était important pour notre mission de prendre la mesure des moyens disponibles, et des difficultés rencontrées pour leur mise en œuvre. Il ne nous appartenait pas d'avantage de traiter la question des vacataires, qui a fait par ailleurs l'objet d'un audit et de négociations. Elle s'est également posée à l'occasion de nos visites, en des termes contradictoires : souci de voir régler certaines situations anciennes ; souci de continuer à disposer de la souplesse nécessaire pour tenir compte des modifications d'effectifs, de volumes et des contraintes horaires, etc.

Il apparaît tout d'abord que la part des enseignements de type LANSAD est difficile à chiffrer, faute d'une définition satisfaisante : faut-il par exemple y intégrer les enseignements de 2^e et de 3^e langue(s) que doivent suivre les étudiants des UFR LVE et LSHA déjà spécialistes d'une ou deux langues vivantes étrangères ? Comment, dans le cas de groupes mixtes, décider d'une répartition ?

Se pose également la question de la différenciation, notamment en master, entre enseignements de langues de spécialité pour certaines disciplines et enseignements en langue étrangère de ces spécialités, souvent assurés par les mêmes enseignants, spécialistes de la discipline (économie, chimie, etc.) ou enseignants de langues.

¹⁶ En volume horaire pour les seuls non-spécialistes : anglais (66%), allemand (22%), espagnol (6%).

Les informations reçues des composantes divergent sur ce point et ne permettent pas de vérifier la coïncidence avec les 4000 H/services ou HC de langues (cf ci-dessus) assurées par des enseignants ou d'autres personnels non spécialistes de langues. Dans la mesure où les enseignements en langues étrangères sont appelés à se développer, il importe de clarifier ce point.

On peut néanmoins estimer que le volume global des heures spécifiquement LANSAD assurées à l'UDS se situe entre 55.000 et 60.000 H/année et ce coût, auquel s'ajoutent les coûts de fonctionnement (locaux, salles informatiques et audiovisuelles, centres de ressources, documentation, examens et certification, etc.) est difficilement compatible avec le peu de visibilité et de valorisation de l'effort consenti. Il justifie à lui seul le renforcement du pilotage dans le cadre d'une politique globale et la nécessité d'une évaluation de ces enseignements et de leur amélioration.

Il ne s'agit en aucun cas de mettre en cause le travail des enseignants, qui s'effectue pour une majorité d'entre eux dans le cadre de structures dédiées (UFR LV, CRAL, Département des langues Le Bel, SPIRAL, etc.), ou de politiques fortes de certaines composantes (IUT et écoles notamment). Quelques composantes restent encore tributaires de recrutements en urgence à l'année, en fonction d'effectifs et de besoins changeants, et en l'absence d'une réelle définition des objectifs. Il s'agit donc d'un pari sur le dynamisme des enseignants recrutés dans ces conditions, et sur leur capacité à trouver au sein de l'UDS ou ailleurs conseils, modèles et outils.

On insistera encore sur la dispersion des enseignements LANSAD, liée pour partie à la persistance d'habitudes et de structures héritées des anciennes universités, mais aussi à l'éclatement des campus, à la localisation des centres de ressources, à la nature des ressources qui y sont disponibles, etc. On signalera aussi un fort sentiment d'appartenance des enseignants et intervenants, soit à un domaine disciplinaire, défini de manière plus ou moins large, dans lequel ils ont développé des compétences, soit encore à une composante donnée.

Par ailleurs, la faiblesse des taux de réussite des étudiants au CLES (35% en moyenne) plaide pour un meilleur suivi des apprentissages, alors que la pratique largement répandue d'une compensation possible entre UE d'un même semestre interdit pour le moment une évaluation rigoureuse du résultat de la performance au regard des moyens consacrés aux enseignements de type LANSAD.

Vacataires : S'agissant du volume important d'enseignement confié à des vacataires, il ne saurait se justifier par les seules contraintes liées aux langues enseignées, à la spécialisation disciplinaire de certains ou aux contraintes horaires. Cette situation, héritée largement, à des degrés différents, des anciennes universités strasbourgeoises ne saurait perdurer et l'UDS a prévu un processus de contractualisation de ses vacataires 'historiques' sous forme de CDI. Une clarification plus large s'impose, à travers notamment le rattachement administratif de tous les enseignants LANSAD à une structure unique et une large mutualisation de l'offre LANSAD en licence.

Proposition 1 : *S'interroger sur les statuts, missions et services des enseignants de LANSAD. La règle générale devrait être le rattachement administratif à une structure fédérative unique (maison, UFR...) quels que soient les lieux et composantes où ils effectuent leur service (cf 3.3, 4).*

Cf. également proposition 3.

3.4. Evaluation, examen, certification, validation

Les procédures d'évaluation et de validation, autant que leurs résultats, sont le reflet de la diversité des objectifs et des situations d'enseignement, de la variété des diplômes et des structures. S'agissant des langues vivantes, les examens constituent encore la part la plus importante des évaluations et de leur validation, même si les différentes certifications gagnent du terrain ou si, à l'opposé, on se satisfait pour certains diplômes d'une simple note, voire d'une attestation d'assiduité.

La place faite à la certification, qui atteste dans des termes comparables et compréhensibles des compétences véritablement acquises par les étudiants dans les 5 domaines identifiés en référence au Cadre européen commun de référence des langues du Conseil de l'Europe (CECRL) reste insuffisante. La contrainte est forte dans les composantes les plus ouvertes sur les réalités professionnelles (IUT et écoles) dont les étudiants doivent impérativement obtenir le niveau requis et en supporter le coût en totalité ou en partie. Elle est quasi absente dans d'autres composantes.

Dans les CRL de l'ex-ULP langues la généralisation de CLES 2 dans le cadre de l'UE de langues L3S5 permet de faire passer, à titre gratuit, une première session à tous les étudiants de la promotion, tant dans les licences générales que professionnelles (1500 étudiants concernés par an avec un taux de réussite moyen de 35% des candidats et des taux variant entre 9% et 60% selon les filières). Les CLES assurés au CRAL selon les groupes de niveaux des étudiants (810 étudiants présentés en mai-juin 2011 en anglais et allemand, avec des taux de réussite de 41% en CLES 1 et de 48% en CLES 2) et à SPIRAL (62 étudiants – taux de réussite de 61%) pour les autres langues (italien, polonais, portugais, russe) doivent également être signalés. Les enseignants de la faculté de droit font également passer une session annuelle à tous les étudiants de L2S4.

L'UDS a accepté également la possibilité d'en convertir les résultats en notes d'UE qu'il conviendra peut-être d'étendre à titre transitoire. On rappellera aussi les initiatives de SPIRAL et de certains départements de l'UFR des LV pour les CLES en langues 'modimes' (càd. moins diffusées, moins enseignées) et en vue de l'élargissement de l'éventail des certifications proposées à l'UDS. La situation actuelle reste cependant préoccupante pour notre université, comme par ailleurs le fait que très peu de composantes aient recours au portfolio des langues, qui facilite pourtant l'auto-évaluation des étudiants et porte témoignage des compétences acquises.

On ne saurait pour autant faire grief de ces lacunes aux étudiants, enseignants ou composantes, faute d'un engagement suffisant de l'UDS en matière de certification, faute aussi d'un engagement national plus marqué. La situation du CLES (Certificat de compétence en langue pour l'enseignement supérieur) est à cet égard exemplaire : créé par le Ministère en 2000, en situation de dérive par la suite en dépit de nombreux efforts dans les universités et au sein de la cellule nationale CLES, le CLES a fait récemment, sans préavis ni concertation, l'objet d'un arrêté (31/05/10) qui en impose l'obtention pour les concours pour les métiers de l'enseignement, arrêté dont l'application a été immédiatement reportée. Encore mal connue des milieux professionnels, peu popularisée auprès des étudiants, cette certification 'à la française' (c'est-à-dire créée sans concertation ni moyens ?) a pourtant pour elle l'avantage de la gratuité et d'une large évaluation des compétences, en conformité avec le cadre européen. Les critiques portées sur certains des sujets proposés n'ont plus lieu d'être, dans la mesure où ceux-ci font à présent l'objet d'une double validation, locale et nationale, et qu'un comité scientifique pour le CLES a été mis en place au plan national.

En l'absence d'une politique crédible de certification à l'UDS, les enseignements de langues pour étudiants spécialistes d'autres disciplines continueront à être évalués pour une large part dans le cadre traditionnel d'examens d'UE ou de parties d'UE. La faiblesse des résultats en langue peut ainsi se trouver compensée par des résultats globaux par ailleurs favorables ou, inversement des résultats excellents en langue, parfois déconnectés de toute référence à un niveau acquis ou à atteindre, peuvent servir à compenser des résultats insuffisants dans la discipline principale de l'étudiant. L'étude des effets de la compensation en LANSAD et des écarts constatés en matière d'évaluation et de notation dans les différentes langues reste à mener. Il paraît difficile, dans un contexte de concurrence accrue et de recherche d'excellence, de se satisfaire des niveaux de langue constatés et de tels mécanismes de compensation. Il convient donc de s'appuyer, au moins pendant une période transitoire, sur l'expérience acquise par le Département langues Le Bel en matière de substitution du CLES 2 aux examens dans l'enseignement des langues pour non-spécialistes et de conversion des résultats, positifs ou négatifs, du CLES en notes entrant dans les résultats des diplômés ; cette possibilité devra être assortie d'une élévation du niveau exigé.

La certification s'avère indispensable dans le cadre d'une politique des langues et le CLES 2 proposé au niveau licence paraît le mieux adapté à sa mise an place. Elle ne saurait être imposée brutalement en complément à, ou comme condition de, la délivrance du diplôme, et on peut imaginer une généralisation progressive et gratuite du CLES 2 (en L4 ou L5 plutôt qu'en L6 pour prévoir l'éventualité d'un échec) dans les composantes qui ne l'exigent pas encore. On pourrait aussi envisager, que dans les composantes qui en feraient la demande, l'obtention du CLES 2 conditionne la délivrance d'une mention. Une telle mesure pourrait constituer l'un des critères d'élection dans le cadre d'une politique d'appels d'offres. Il est envisageable par ailleurs de proposer cette certification dès la fin du premier semestre aux étudiants ayant déjà acquis le niveau requis, afin de les libérer des enseignements de langues correspondants et de leur assurer un suivi adapté, y compris par la possibilité de participer à des enseignements destinés aux spécialistes de la langue choisie. Il est souhaitable également que la généralisation du CLES 2 soit assortie de la prise en charge partielle, sur critères sociaux, d'une seconde session rendue nécessaire en cas d'échec. La généralisation suppose, au même titre que toute autre certification, la définition préalable des compétences attendues des étudiants, la mise en œuvre d'une politique globale, et la mise en place d'une cellule dotée des moyens lui permettant de concevoir les sujets et d'administrer les épreuves à des publics sans cesse plus nombreux. L'accès à une seconde certification, bénéficiant d'une meilleure visibilité sur le marché du travail et/ou portant sur une seconde langue étrangère, pourrait être proposée, notamment en master¹⁷, à des tarifs négociés collectivement par l'UDS pour les étudiants en fin de cursus qui le souhaiteraient.

Proposition 7 : *Définition d'une politique en matière d'évaluation, validation, examens, certification. Sensibilisation précoce des étudiants à la valorisation des niveaux déjà acquis en langue(s) étrangère(s). Mise en place d'une politique incitative de certification en licence. Poursuite de la diversification des certifications proposées à l'UDS (russe, chinois, etc.). Réflexion sur les rôles respectifs des différentes certifications en fonction des exigences des diplômes, des projets des étudiants (mobilité, stages...) et de leur valorisation possible lors de l'insertion professionnelle.*

¹⁷ Cf sur ce point l'analyse de A. Trouillet 2011, CDUL.

Compte tenu de l'existant, la généralisation progressive du CLES 2 paraît s'imposer au niveau licence ; elle suppose l'élévation du niveau d'exigence des enseignements de langues et, par ailleurs, la mise en place d'une cellule CLES dotée des moyens indispensables à ses missions, ainsi qu'une réflexion sur l'amélioration des résultats de ces certifications et les pré-requis éventuels à mettre en place. Le CLES 2 pourrait également être proposé dès la fin du premier semestre aux étudiants ayant déjà acquis le niveau requis.

3.5. Les étudiants

Toutes les composantes visitées soulignent la difficulté de concilier les exigences disciplinaires et celles des enseignements LANSAD, notamment s'agissant des rythmes quotidiens, hebdomadaires, semestriels et annuels des étudiants. Des solutions ont été trouvées dans certaines composantes qui s'éloignent d'un horaire hebdomadaire, assorti ou non d'une obligation d'assiduité en centre de ressources : stages intensifs de 2 à 4 demi-journées (6 à 16 H) avant le début des cours permettant dans le premier cas de constater le niveau acquis, de mettre en place les méthodes et outils de travail afin d'alléger l'horaire hebdomadaire et de mieux préparer les étudiants au travail autonome ; une formule de même nature durant la césure inter-semestrielle permet la mise à niveau d'étudiants en difficulté. On a vu plus haut (3.4) que les modalités d'évaluation et de validation pouvaient également faire problème et que la question est posée du passage d'une logique d'examen à une logique de certification, et plus généralement, pour certaines composantes, de la compatibilité des modes et contenus d'enseignement avec les compétences attendues et les niveaux définis pour une valorisation des apprentissages LANSAD.

On insistera encore sur d'autres faiblesses du dispositif existant : l'absence de sensibilisation précoce des étudiants aux enjeux et aux atouts que représentent la maîtrise d'autres langues et cultures ; l'impossibilité pour la plupart d'entre eux d'inscrire rapidement ces apprentissages dans un projet d'études, de mobilité et/ou de professionnalisation ; comme l'absence d'affichage par l'université d'une ambition plurilingue, en complémentarité avec et en soutien à, son ambition d'excellence. Toutes choses qui ne favorisent guère la motivation nécessaire à chacun pour un apprentissage efficace des langues.

Il importe enfin que l'étudiant, informé et motivé, puisse trouver parmi les dispositifs expérimentés de longue date celui qui lui convient le mieux : guidage fort et groupes de niveaux pour les entrants et étudiants en quête d'outils et de méthodologie (type CRAL), accompagnement des étudiants pour la construction de leur parcours (type ex-ULP), travail en autonomie guidée (type SPIRAL). Pour cette dernière possibilité, SPIRAL a acquis une expérience précieuse d'initiation ou d'approfondissement pour des langues peu offertes, pour des étudiants particulièrement motivés, et/ou à lourdes contraintes horaires.

Proposition 4 : *Réflexion sur la manière de susciter l'adhésion des étudiants à la politique des langues et de leur permettre de s'approprier le dispositif de formation. Mise au point d'une information précise, précoce et d'accompagnement, sur les modalités, contenus et exigences en langue(s) des formations qu'ils choisissent ; mise en place d'une politique d'incitation et de motivation ; affichage des pré-requis éventuels, des calendriers et des objectifs à atteindre, des mobilités et certifications à envisager ; intégration d'une politique d'accompagnement financier sur critères sociaux, etc. (cf 3.5).*

3.6. Le Français langue étrangère

On a rappelé plus haut les raisons qui nous ont poussé à intégrer cette question à notre étude. Les besoins dans ce domaine sont plus ou moins importants, émanent de la quasi-totalité des composantes et concernent des étudiants à tous les niveaux. L'existant se réduit à des initiatives dispersées (IEP, EM, ESBS etc.) ainsi qu'à celles résultant du prolongement des initiatives de l'ex-UMB où avait été mis en place dès 2006 un Programme d'accompagnement en langue (française) et méthodologie disciplinaire (PALAMEDE) pour les étudiants étrangers, et de celles de l'ex-ULP, initiatives qui concernaient 780 étudiants en 2009-2010.

A partir des risques d'échec, ou de grandes difficultés constatées pour de nombreux étudiants étrangers, on peut envisager les pistes suivantes :

- mise en place ou vérification plus vigilante des pré-requis en français exigés à l'entrée des/de certains diplômés, du premier cycle au doctorat : exigence du DALF, de l'attestation d'un stage conséquent préalable à l'étranger (Alliance française...) ou en France (IIEF, CAREL, CAVILAM, Alliance française, etc.) ou de toute autre certification reconnue du niveau nécessaire.
- inscription conditionnelle des primo-arrivants, liée à la participation à un stage préalable à l'admission ou, le cas échéant, à l'exigence d'une mise à niveau parallèle en Français et/ou en méthodologie disciplinaire, en cas de difficultés apparues au cours du premier semestre à l'UDS.
- meilleure intégration de la dimension culturelle, et en particulier de la culture académique française et de ses contraintes en matière de méthodologie du travail universitaire, d'autonomie de l'étudiant ;
- extension d'un tutorat de soutien grâce à un appel plus large aux étudiants de la filière FLE qui ont reçu une formation adaptée ;
- mise en cohérence des moyens déployés à l'heure actuelle ; elle permettrait par ailleurs de consolider les services de certains enseignants non titulaires.

La question se pose dès lors du financement de tels dispositifs et de la participation éventuelle des/de certains étudiants à cette charge, par exemple en fonction de leurs ressources. Les mesures retenues devront faire obligatoirement l'objet d'une information précoce et précise à destination des publics concernés, bien avant leur admission à l'UDS.

Une autre interrogation porte sur le rôle que pourrait jouer l'IIEF dans ce dispositif compte tenu de son statut et de ses contraintes d'auto-financement (Cf 4.7).

Proposition 9 : *Renforcement des moyens consacrés à l'accompagnement en Français langue étrangère (FLE) des étudiants de tous niveaux. Augmentation de la lisibilité et de la cohérence des formations proposées.*

4. Les structures dédiées à l'enseignement des langues (LV et LANSAD)

4.1. Le Département des langues de l'Institut Le Bel (ex-ULP langues)

Le département fédère 8 centres de ressources en langues (CRL) sur les différents campus et accueille plus de 13.000 étudiants (essentiellement en provenance des 12 composantes de l'ex-ULP et de 4 écoles intégrées pour 17% du volume horaire total¹⁸).

¹⁸ On peut estimer la part des enseignements LANSAD assurés à environ 17% du total des enseignements de LV de l'UDS (cf rapport de M. Rudio, répartition volume horaire par composante).

Il dispose de 36 postes de PRAG (28 d'anglais et 8 d'allemand), de deux lecteurs d'anglais et d'un MCF de français, ainsi que de 1,8 postes de secrétariat et d'un agent technique à 80%¹⁹ et d'un petit volant de vacances. Il est géré par un directeur assisté de 8 responsables de centres de ressources, d'un responsable FLE et d'un responsable pour la formation continue des personnels. Interlocuteur unique pour les langues au sein de l'ex-ULP il assure la gestion de son budget, de ses personnels (y compris leur formation) et de sa scolarité (en particulier inscriptions en ligne et saisie des notes).

L'organisation pédagogique repose sur une harmonisation des enseignements en licence et en master et sur l'absence de groupes de niveau. La formation en licence associe cours, ateliers et travail personnel en centre de ressources et débouche sur une certification CLES 2 en semestre 5. Les contenus en master favorisent les projets associant langues et parcours disciplinaires.

La session annuelle du CLES accueille 1500 étudiants en anglais et allemand et 50 étudiants en espagnol et le département organise également 8 sessions TOEIC par an. Les taux de succès au CLES sont de l'ordre de 35% en moyenne en anglais (écarts de 9 à 60% selon les filières) et de 44% en allemand, le taux moyen de succès au TOEIC, présenté par les étudiants des écoles, étant de 90%.

Un dispositif spécifique existe également pour le français langue étrangère (780 ét.) et propose un stage de pré-rentree aussi bien qu'un accueil individualisé à tout moment accompagnant un travail en CRL. Une validation en UE est possible au cours de la première année. Le département organise également des formations en anglais et en allemand pour les personnels de l'université à raison en 2010 de 470 HTD dispensées à 125 auditeurs (anglais 110 – allemand 15).

Les CRL de l'ex ULP sont directement issus de la politique des langues décidée en 1991 par les 3 présidents des universités de Strasbourg en 1991. L'innovation pédagogique dans les CRL se fonde sur des pratiques centrées sur l'apprenant considéré comme acteur principal de sa formation et amené à construire son parcours de formation, d'une part en fonction de ses besoins, de ses intérêts et des exigences institutionnelles et d'autre part en interaction avec les autres, enseignants et étudiants. Cette démarche, exigeante quant aux compétences à développer, se fait dans l'esprit du portfolio européen des langues et s'appuie sur la recherche menée sur le dispositif depuis sa création. L'expertise des enseignants se situe dans l'accompagnement de la pratique des étudiants et le conseil (cf M-J Grémmo²⁰) et vise à rendre les étudiants autonomes dans l'apprentissage des langues dans une perspective de formation tout au long de la vie. Au fil des ans les centres ont accueillis de nombreux visiteurs provenant aussi bien d'universités françaises qu'étrangères, et des chercheurs sont régulièrement invités dans le cadre des séminaires organisés tous les ans pour les enseignants du département et du site strasbourgeois.

¹⁹ Agent transféré à la DI au 1/05/2011, sans que les conditions de son remplacement en maintenance audiovisuelle et permanences techniques (CLES par ex.) aient été réglées.

²⁰ GREMMO M.J. (1995) : *Conseiller n'est pas enseigner : le rôle du conseiller dans l'entretien-conseil*, Mélanges CRAPEL N°22, pages 33-61.
http://revues.univ-nancy2.fr/melangesCrapel/article_melange.php3?id_article=85

Pour ses missions, le département dispose d'un budget de 289 KE (dont 80 KE en fonctionnement, 100 KE en monitorat, 109 KE en vacances et PRP), auquel s'ajoutent les contributions des écoles de l'ex-ULP pour un montant de 11,5 KE, soit au total 300,5 KE.

4.2. L'UFR des langues vivantes

L'UFR LV semble bien offrir le volume le plus important d'heures LANSAD (19%) et apparaît comme la structure qui propose l'offre la plus variée en matière d'enseignements LANSAD²¹. C'est le cas s'agissant tant de la palette des langues proposées (25) que du nombre de départements impliqués (20), du volume d'heures LANSAD assurées (de l'ordre de 16.000 H) et du nombre d'étudiants LANSAD accueillis dans ces diverses langues (2391 en 2008-2009, 2752 en 2009-2010, 3112 en 2010-2011). Les nombreuses UE et diplômés de langues rassemblent des étudiants spécialistes d'autres disciplines en provenance aujourd'hui encore à 96% des composantes de l'ex-Université Marc Bloch (UMB) mais aussi, pour de petits effectifs, d'une quinzaine d'autres composantes de l'UDS (chimie, géographie, droit, sciences économiques, psychologie).

Les enseignements LANSAD sont proposés aussi bien dans les départements de ces différentes langues que dans une structure dédiée comme le Centre de Ressources et d'Apprentissage en Langues (CRAL cf 4.3). Les étudiants LANSAD se répartissent pour moitié environ entre le CRAL (anglais 1400 ; allemand 300 soit 9,5% du volume total de l'UDS ?) et les départements des différentes langues : espagnol/portugais 350 ; anglais 260 ; arabe 135 ; langues slaves 130 ; italien 125 ; japonais 105 ; chinois 90 ; néerlandais 80 ; langues scandinaves 70 ; etc. soit 9,5% également du volume total ?). Certains départements, ceux d'anglais et d'allemand notamment, ont développé récemment une offre d'UE *en langue étrangère* pour étudiants de licence et de master ayant acquis le niveau requis (B2/C1) et désireux d'associer un entretien de leurs compétences en langues et approfondissement de divers aspects de la culture contemporaine de la langue choisie.

L'UFR offre également un volet d'enseignement à distance (filière de spécialistes d'allemand dans le cadre de l'Entente interuniversitaire de l'Est) et comporte une part de formation continue en langues assurée par le CFL (cf 4.4).

Les enseignements de langues pour spécialistes : les étudiants de cette UFR sont pour l'essentiel des spécialistes d'une langue (2198) qui reçoivent, à côté des enseignements de 'majeure(s)', des formations de 'mineure(s)' notamment de 2^e et/ou de 3^e langues, assurés en général par les départements des langues concernées (allemand pour anglicistes, etc.).

Signalons aussi que les enseignements pour spécialistes sont accessibles à des étudiants motivés d'autres disciplines ayant le niveau requis, dans le cadre de double diplômes ou de diplômes complémentaires. On citera l'exemple récent de cette étudiante agrégée de mathématiques qui souhaite pouvoir enseigner sa discipline en anglais, et qui, intégrée en 2^e année de spécialistes d'anglais est devenue la meilleure élève de sa promotion.

L'UFR LV s'est également engagée plus récemment dans des réformes visant à une diversification des parcours des étudiants, notamment en matière de formation des maîtres et de traduction littéraire, et un renforcement de la pré-professionnalisation en licence et master (stages...) comme en recherche, dans le cadre de l'école doctorale. Les liens anciens avec l'UFR LSHA ont été intensifiés par la mise en place d'un parcours 'interculturalité' largement commun et des discussions sont en cours sur les conditions d'un éventuel regroupement des deux UFR.

²¹ On peut estimer la part d'enseignements LANSAD de l'UDS assurés par l'UFR à environ 19%, sa part dans le volume horaire total en LV s'élevant à 34%. (cf rapport de M. Rudio).

L'UFR LV accueille en 2010-11 2198 étudiants spécialistes et 6269²² non-spécialistes (dont 3112 étudiants LANSAD) et compte 138 enseignants et 20 BIATOSS. Sa dotation de fonctionnement 2010 est de 105,4 KE (122,8 en 2009).

4.3. Le Centre de Ressources et d'Apprentissage en Langues (CRAL)

Créé en 2003, le CRAL fait partie intégrante du Département de Linguistique Appliquée et de Didactique des Langues (DLADL) de l'UFR des Langues Vivantes. Il accueille plus de 1700 étudiants de licence et master par semestre (issus principalement des filières SHS) pour des enseignements LANSAD d'allemand (env. 300 ét.) et d'anglais (env. 1400) à raison de 2 H/semaine (soit env. 9,5% du volume horaire total en LV à l'UDS). Des formules semi-intensives peuvent également être proposées.

Le CRAL dispose de 4 PRAG (3 anglais dont la directrice²³ - 1 allemand), de 2 demi-postes administratifs et fait appel à une quinzaine de vacataires. Il dispose également de 2 salles multimédia, et de 3 salles de cours aménagées et d'importantes ressources pédagogiques audiovisuelles et internet, incluant des parcours d'apprentissage conçus par le CRAL et mis en ligne (depuis 2005).

Le parcours de formation tient compte du niveau réel de l'étudiant à son arrivée et repose sur des groupes de niveau (A1 à C2) soumis à un dispositif hybride mêlant présentiel (cours, atelier et tutorat) et en ligne, et à une méthode prescriptive et contraignante pour guider l'apprenant vers l'autonomie pour les 5 compétences prévues par le cadre européen. Ses pratiques novatrices s'appuient sur l'expertise d'enseignants, de techniciens en multimédia spécialistes de la formation en ligne et de chercheurs du DLADL.

Les CLES assurés au CRAL (810 étudiants présentés en mai-juin 2011 en anglais et allemand ont des taux de réussite de 41% en CLES 1 et de 48% en CLES 2).

Le budget du CRAL n'est pas individualisé au sein de l'UFR et se trouve intégré dans celui du DLADL, qui s'établit à 169,5 KE pour 2010. L'UFR LV n'a pas été en mesure de nous en préciser la ventilation

4.4. Le Centre de Formation en Langues (CFL)

Département de l'UFR LV, le CFL œuvre en formation continue en anglais et en allemand. Il fonctionne en autofinancement et dispose d'une équipe de 6 permanents : une secrétaire (transférée au SFC à partir de septembre 2011) ; 4 enseignants (2 PRCE en anglais et allemand, 1 contractuel en anglais et une contractuelle à mi-temps en allemand) ; 1 directeur MCF dont la totalité du service est assurée en dehors du CFL. Il peut compter sur le renfort ponctuel de 5 à 6 vacataires (pour l'anglais et l'espagnol). Le centre est habilité à faire passer et délivrer les certificats du Goethe Institut et le TOEIC.

Le CFL travaille principalement avec de grandes entreprises et administrations (CNRS 1992-2010, CUS depuis 2006, Ministère de la Justice etc.). Il assure également la formation des personnels de l'UDS en anglais et en allemand ainsi que des enseignements de langue dans des formations diplômantes : DAEU (UFR des Lettres) ou Licence Pro (UFR LSHA). Les formations ont lieu en journée, en soirée ou le samedi ; en intra-professionnel, formation tous publics ou individuelle ; à l'UDS ou en entreprise. Elles sont organisées en groupes de niveaux, avec évaluation préalable de tous les stagiaires. Il n'y a pas de travail en centre de ressources et un faible investissement en formation initiale.

²² Ce chiffre comprend les non-spécialistes de 2^e et 3^e langues 'internes' à l'UFR.

²³ Dont 1 PRAG qui exerce de fait à l'UFR de philosophie.

Pour 2011, le budget prévisionnel s'élève à 144 KE euros et le nombre de stagiaires formés chaque année varie entre 150 et 300 pour un volume de 1000 à 2000 H. L'équilibre budgétaire est un pari de chaque année.

Comme d'autres structures dédiées aux langues (Ecole des langues et cultures, IIEF), le CFL travaille en autofinancement et en formation continue ; comme l'ex-ULP langues, il assure une partie de la formation des personnels de l'UDS ; sur ces deux points des synergies sont à rechercher. Son intégration au cœur de l'UFR LV aurait pu en faire un interlocuteur privilégié pour l'apprentissage de toutes les langues enseignées à l'université, mission assignée depuis à l'Ecole des langues créée récemment.

4.5. L'UFR des langues et sciences humaines appliquées (LSHA)

On rappellera pour mémoire que l'UFR LSHA s'est constituée en 1982 pour proposer des enseignements à dominante langues 'appliquées' (LEA...), tournés vers une professionnalisation distincte des métiers de l'enseignement et de la recherche qui constituaient le débouché 'traditionnel' de l'UFR LV. Il était donc normal que s'y agrègent toute une série de formations 'appliquées' de sciences humaines que les UFR de lettres, langues ou sciences humaines ne pouvaient ou ne souhaitaient pas assurer : licences professionnelles d'assurance-banque-finance ou d'études territoriales appliquées, masters de création de sites web multilingues ou linguistique, informatique, traduction.

S'y ajoute l'Institut de traducteurs, d'interprètes et de relations internationales (ITI-RI : 7 enseignants et 18 BIATOS dont 12 ont une fonction d'enseignement), intégré à l'université en 1991, véritable école professionnelle interne, qui forme des professionnels de haut niveau, dont les compétences sont recherchées dans les organismes nationaux, européens et internationaux, et propose de nombreux diplômes délocalisés.

L'UFR assure 14% du volume total des enseignements de langues vivantes de l'UDS, mais ne comporte pas d'enseignement LANSAD ouvert aux autres composantes de l'UDS. Les étudiants de cette UFR sont pour l'essentiel des spécialistes de deux langues, qui reçoivent, à côté des enseignements dans ces 'majeures', des formations de 'mineure(s)' notamment de 3^e langue, assurés en général par les départements des langues concernées (japonais ou grec pour LEA, etc.). L'UFR offre également un volet d'enseignement à distance (filiale de spécialistes LEA dans le cadre de l'Entente interuniversitaire de l'est).

L'UFR LSHA accueille 1377 étudiants et compte hors ITIRI 30 enseignants et 9 BIATOS, soit au total 37 enseignants et 27 BIATOS dont 12 assurent une fonction d'enseignement. Son budget 2010 est de 1030 KE.

Les UFR LV et LSHA ont développé des synergies, en particulier en matière de langues modimes et du parcours 'interculturalité' et ont, dans le cadre de la nouvelle UDS, entamé des discussions en vue d'une éventuelle fusion.

Il serait également envisageable quelles puissent à terme être associées, sous une forme à définir, à un projet de 'maison des langues' (où toute autre structure qui émergerait), fédérant les formations LANSAD, auquel elles pourraient notamment apporter une dimension culturelle forte.

4.6. Les langues dans l'ex-URS

La Faculté de Droit assure environ 5% du volume total des enseignements LANSAD de l'UDS et offre également, notamment dès L2, dans des parcours d'excellence et des licences professionnelles, des enseignements disciplinaires en langue étrangère. La compensation entre enseignements de langues et enseignements disciplinaires a été supprimée dans de nombreuses filières.

Le centre de langues, de création ancienne, a été déménagé à plusieurs reprises, puis supprimé pour des raisons de coût, de même que les groupes de niveaux (pour des raisons d'organisation) si bien que les étudiants, qui ne peuvent choisir qu'une seule langue, sont soumis pour l'essentiel à des enseignements 'traditionnels' dans des salles non équipées.

Les formations sont assurées par 10 enseignants PRAG ou PRCE (6 en anglais, 3 en allemand, 1 en espagnol) et 4 maîtres de langues (anglais), complétés par quelques vacataires. Ils sont donnés à raison de 1H30 hebdomadaire sur 10 semaines par semestre, dans 13 groupes de 25 à 30 étudiants. Les enseignements d'allemand, d'espagnol et de FLE sont mutualisés, l'allemand fonctionnant pour les diplômes franco-allemands sur la base d'une évaluation à l'entrée du cursus et de cours en allemand dans les matières liées à la discipline. Un petit volume d'HC (50H.) est disponible pour permettre d'organiser le passage du CLES pour les étudiants qui le souhaitent.

Les enseignants déplorent le peu d'intérêt que la composante porte à une évolution du dispositif, et plus généralement à une dimension internationale, constatent une approche purement administrative des enseignements LANSAD (planification des emplois du temps et des salles), et n'ont pas d'informations, au-delà de leurs services et vacations, sur les moyens et budgets consacrés aux LV. Certains se déclarent très réservés quant au bénéfice pour les étudiants d'un travail en centre de ressources, et peu enclins à s'engager dans cette voie.

Il paraît cependant difficile de laisser la situation en l'état ; cette composante a besoin d'une refondation de ses enseignements LANSAD et de moyens fléchés, dans le cadre d'une politique globale de développement des langues vivantes.

4.7. SPIRAL et Ecole des langues et cultures

Les missions du 'service interuniversitaire' SPIRAL ont été recentrées dès 2007-2008, à l'occasion d'un travail sur la politique des langues préparé par Mme Petermann dans le cadre du projet de fusion des 3 universités²⁴. On y distinguait entre langues du groupe 1, les plus enseignées, pour lesquelles une large mutualisation était jugée possible au sein de l'UDS, et les langues du groupe 2, ou langues 'modimes' (moins diffusées, moins enseignées), pour lesquelles le service SPIRAL était chargé de coordonner l'ensemble des formations pour non-spécialistes, d'assurer le suivi pédagogique des étudiants et la certification CLES.

On y trouve aussi le projet d'Ecole des langues, décrit comme suit :

Pour soutenir la mise en place de cette politique volontariste [de l'UDS en matière de langues], le projet d'Ecole des langues vise à fédérer, consolider et développer le dispositif en l'ouvrant à tous les publics universitaires et extérieurs. L'Ecole remplira donc son rôle d'acteur de la Cité au sein de la région rhénane, et son rayonnement apportera une véritable plus-value à l'Université de Strasbourg.

²⁴ Document de janvier 2008, A. Petremann.

Le rapport d'activités de SPIRAL pour 2009-2010 fait état de 1678 inscriptions étudiantes validées sur le site, dont 1034 correspondent à des étudiants 'actifs' (répartition L 976 ; M 613 ; D 69 ; autres 20). Pour les accueillir, 14 étudiants vacataires ont assuré l'ouverture du service à raison de 33 semaines pour un total de 1456 heures, pour des activités d'accueil et d'information, des entretiens d'orientation et de conseil et pour les 635 ateliers de conversation + tutorat organisés en groupes de 8 étudiants.

SPIRAL est aussi chargé de la mission de coordination pour le CLES avec le niveau national et a, par ailleurs, développé une offre pour d'autres langues (italien, polonais, portugais, russe) : 62 étudiants en 2010 (taux de réussite de 61%). On rappellera aussi les initiatives de SPIRAL en vue de l'élargissement de l'éventail des certifications proposées à l'UDS, ainsi qu'en matière de ' tandems ' d'apprentissage avec des locuteurs natifs, de parcours SPI d'apprentissage intensifs et d'actions culturelles .

SPIRAL a prévu pour ces activités un budget de 151 KE en 2010.

S'agissant du projet d'Ecole des langues et cultures, un séminaire de présentation au Conseil de l'Europe en a organisé le lancement le 16 juin 2009 au Conseil de l'Europe et A. Petremann, en charge du projet, a développé dans une logique de formation continue une offre diversifiée, à l'aide d'intervenants ad hoc, dont les premières actions sont en cours de réalisation.

4.8. L'Institut international d'études françaises (IIEF)

La visibilité internationale de cette structure 'historique' du paysage universitaire strasbourgeois (créée en 1919) contribue à l'image de la ville et de l'Université de Strasbourg et cette histoire longue explique pour partie le nombre et la diversité des origines géographiques (148 nationalités) des étudiants étrangers accueillis à Strasbourg.

Structure non rattachée à une UFR, l'IIEF a un mode de fonctionnement en ressources propres (hors postes affectés) qui se rapproche de celui de la formation continue et, s'agissant des langues, de celui du CFL ou de l'Ecole des langues et cultures récemment créée.

L'IIEF accueille environ 1000 étudiants sur une base semestrielle ou annuelle, ou selon différentes formules de stages intensifs, pour un enseignement de 18H/sem. de FLE, donné en groupes de niveaux, et assure également la préparation et la certification en FLE (DELFL et DALFL). L'IIEF organise aussi à la demande des stages de FLE pour certaines composantes de l'UDS (IEP, ENSPS) ou structures externes (ISU). Compte tenu du public et des tarifs, l'enseignement est essentiellement présentiel. Il peut être complété par du travail guidé ou autonome en centre de ressources.

L'institut dispose d'un budget annuel de 750 KE et compte 3 enseignants titulaires (1 MCF et 2 PRCE) et 4 Biatos ; il est également fait appel à une vingtaine de vacataires pour des HC.

La création de l'UDS a eu pour effet de priver l'IIEF de la responsabilité et de la gestion des groupes PALAMEDE, confiés au département de langues de l'Institut Le Bel, alors que ces enseignements sont assurés par des titulaires et des vacataires de l'IIEF. L'institut se déclare prêt à en reprendre la gestion et à s'associer par ailleurs à toute initiative dans le domaine du français langue étrangères, par exemple sur les bases évoquées plus haut (cf 3.6).

Proposition 5 : *Elaboration d'un schéma directeur et définition des moyens spécifiques et/ou mutualisés en personnels et en fonctionnement mis et/ou à mettre à la disposition des structures dédiées et/ou des différentes autres composantes au titre de la politique des langues. Formalisation de la politique de l'UDS dans une charte ou dans un cahier des charges précisant le rôle des composantes, ainsi que les compétences, objectifs et tâches des enseignants en LANSAD, en liaison notamment avec les besoins définis par les différentes composantes et le référentiel d'activités (cf 4).*

Cf. également **propositions 1 & 3.**

Proposition 12 : Recherche, dans le cadre d'une politique globale, d'une amélioration de la visibilité de l'Ecole des langues et cultures (ECL), et plus largement de la formation continue en langues. Augmentation des synergies avec les UFR spécialisées en langues et cultures (LVE et LSHA) et consolidation des relations existantes avec le secteur LANSAD notamment s'agissant de la dimension culturelle.

5. Gestion, logistique et finances

5.1 Ressources humaines, structures et fonctionnement

L'UDS n'a pas encore une vision claire enseignements de type LANSAD et plus particulièrement s'agissant du volume important d'heures assurés par de nombreux vacataires. Il importe que les préconisations formulées dans le rapport de M. Rudio en matière de gestion soient mises en œuvre au plus tôt : saisie d'informations homogènes et conformes, adaptation des documents relatifs à l'établissement des services, contrôle périodique de respect des enveloppes d'HC et des procédures de recrutement des vacataires, etc.

Plus généralement, il paraît opportun, comme d'autres études l'ont suggéré antérieurement, de s'acheminer vers une structure fédérative unique ('maison', UFR, etc.) à laquelle seraient rattachés administrativement tous les personnels LANSAD, quels que soient leurs statuts, missions, services et lieux d'exercice et de procéder aux mutualisations souhaitées, possibles, ou simplement nécessaires. Une utilisation optimisée du volume considérable d'heures consacrées aux enseignements LANSAD devrait permettre sans nul doute de dégager quelques marges de manœuvre au service d'une politique plus ambitieuse.

Enfin, compte tenu de l'importance des enseignements LANSAD, il paraît urgent que ceux-ci puissent faire l'objet d'une réflexion stratégique globale, déclinée en fonction des besoins des différentes composantes, ainsi que d'une évaluation de la performance des différents dispositifs pédagogiques existants et du niveau de compétence acquis par les étudiants.

Enfin, les différentes structures dédiées aux enseignements LANSAD obéissent à des contraintes différentes en matière de services (TD, TP, ateliers...) et disposent ou non de dotations 'historiques' en emplois, vacations, décharges et primes. Cette situation est fondamentalement inégalitaire et il convient de procéder à des harmonisations, en fonction notamment des effectifs accueillis, des volumes horaires d'enseignement et d'activités, des charges d'encadrement, etc. La mise en place dès cette année du référentiel d'activités des EC devrait aussi permettre de corriger au plus tôt certaines injustices en matières de primes et décharges.

5.2. Locaux et logistique

L'UDS dispose de fait d'une organisation relativement décentralisée en 8 centres de ressources (CRL) hérités de l'ex-ULP, répartis sur différents campus (Esplanade, historique, médecine, Illkirch, etc.) et de 2 quasi-CRL (CRAL et SPIRAL) hérités de l'ex-UMB.

Il convient de vérifier l'adéquation de ces structures aux besoins existants ou à venir, d'en compléter le maillage le cas échéant afin d'assurer un meilleur service de proximité, et de s'engager dans une large mutualisation à chaque fois que cela sera possible.

Les possibilités de travail en ligne et en réseau et les plateformes disponibles à l'UDS conduisent également à réinterroger l'équipement et les ressources documentaires des différents centres, au même titre que l'exigence croissante de mise à la disposition des étudiants d'outils et de contenus accessibles depuis l'extérieur de l'université.

5.3. Finances

Le budget du Département des langues de l'Institut Le Bel semble adapté aux besoins et le mode de financement, partagé entre écoles et crédits d'université, semble satisfaisant, même s'il y a lieu le cas échéant de réviser les dotations et critères de répartition compte tenu de l'arrivée de nouveaux étudiants (STAPS) et de l'augmentation du nombre des candidats au CLES. Son statut de département non rattaché à une UFR permet une visibilité directe et une bonne appréciation des coûts des formations et évaluations assurées.

Aucun dispositif de financement n'est prévu en revanche pour les étudiants LANSAD de l'UFR LV. L'UDS hérite d'une situation, pourtant connue de longue date, jadis provisoirement réglée par l'ex-UMB dans le modèle de répartition des moyens SAN REMO, et qui présente un caractère d'urgence à plusieurs titres.

L'accroissement important d'étudiants LANSAD, aussi bien en anglais que pour certains autres départements de langues, mais surtout au CRAL, est financé sur la dotation globale que reçoit l'UFR au titre de ses seuls étudiants spécialistes.

En effet, un mécanisme de répartition budgétaire interne comptabilise les étudiants non-spécialistes (étudiants LANSAD et UE de 2^e et 3^e langues pour les spécialistes de LV) pour ¼ d'étudiant, afin de compenser les transferts de charges entre les départements pour UE de 2^e et 3^e langues pour les étudiants spécialistes.

En l'absence de financement spécifique externe à l'UFR, la même règle s'applique pour les étudiants LANSAD extérieurs à l'UFR, si bien que la forte augmentation récente des effectifs des étudiants LANSAD se traduit par une baisse des budgets que la plupart des départements de l'UFR devraient consacrer aux seuls étudiants spécialistes.

Une estimation très grossière, fondée sur une comparaison des volumes d'activité et des effectifs accueillis, semble montrer qu'il manque au budget de l'UFR LV environ l'équivalent de celui du Département des langues de l'Institut Le Bel, à répartir en proportion, entre le CRAL et les différents départements de langues.

On mentionnera à titre d'illustration que le département d'anglais, qui accueille à la rentrée 2010 700 étudiants spécialistes pour des volumes horaires importants et 427 étudiants LANSAD pour 1 UE, a vu sa dotation formation 2011 passer en 3 ans de 6000 à 3473 E, pour des effectifs stables voire en légère augmentation. En revanche, la dotation 2011 du DLADL-CRAL, qui accueille 215 étudiants spécialistes et 2500 étudiants LANSAD était de 3614 E, en application de la pratique du financement des étudiants LANSAD sur la dotation prévue à l'origine pour les seuls spécialistes.

Le budget de SPIRAL doit également faire l'objet d'une critérisation permettant une stabilité financière et une continuité des activités.

La situation de l'ex-URS est également particulièrement insatisfaisante : absence de centre de ressources et de moyens matériels, absence de budget, absence de projet.

Proposition 6 : *Règlement au plus tôt de la question des critères et modalités du financement des enseignements de langues étrangères (ou autres, par exemple FLE) assurés au profit de nombreuses composantes par les structures héritées des anciennes universités (CRAL et départements de l'UFR langues, ex-ULP langues, ex-URS langues, SPIRAL, etc.).*

Proposition 11 : *Choix sur profil d'un responsable LANSAD. Ce responsable pourrait, en fonction de l'ambition de la politique choisie par l'UDS, relever de différents statuts: vice-président (délégué), directeur d'une 'maison des langues', directeur d'une composante dédiée, chargé de mission...*

6. Conclusion : une utopie raisonnable ? les ambitions et les conditions d'une politique

Le projet d'établissement de l'Université de Strasbourg pour le contrat 2009-2012 rappelait la nécessité d'une politique dynamique à l'international et le projet en cours de préparation pour le nouveau contrat quinquennal exprimera sans aucun doute une semblable ambition. Elle sera d'autant plus crédible qu'elle s'articulera notamment avec une politique des langues volontariste.

Quelles que soient les stratégies et propositions retenues, la politique de l'Université de Strasbourg en matière de langues vivantes, pour les étudiants spécialistes comme pour les étudiants de type LANSAD, n'aura de sens que dans le cadre d'une ambition globale. D'une ambition d'excellence associant formation, recherche et souci de l'insertion professionnelle des étudiants.

C'est dans cette perspective qu'est proposée cette photographie, encore partiellement floue, du paysage des langues vivantes à l'Université de Strasbourg, assortie d'interrogations autant que de propositions. C'est dans cette perspective aussi qu'il convient d'inscrire l'indispensable réflexion sur la place et le rôle des différentes langues, sur l'élévation du niveau d'exigence en langue(s) pour les différentes filières en licence comme en master, sur la nature des contenus, la qualité des enseignements, le choix des certifications.

L'Université de Strasbourg aura à cœur de définir une politique dynamique des langues et des cultures, au service d'une volonté de renforcement de sa dimension et de sa visibilité internationales. Elle saura réaffirmer à cette occasion son attachement au maintien de sa tradition d'humanisme et d'ouverture internationale et, surtout, en faire un atout majeur pour la compétition dans laquelle elle se trouve engagée aux niveaux national et international.

Proposition 10 : *Réflexion, dans le cadre d'une politique d'ouverture accrue à l'international et à la mobilité, sur la place et le rôle des langues : parts respectives des enseignements de langue et en langue étrangère, notamment en master, conséquences sur les formations en langue en amont ou en accompagnement, liaison avec les politiques de recrutement et de formation d'enseignants chercheurs, de chercheurs, d'enseignants et de personnels biatos. Examen avec les UFR LV et LSHA des possibilités de création de formations diplômantes en langues complémentaires à certains diplômes spécialisés, pour une meilleure insertion professionnelle des étudiants (cf 6).*

7. ANNEXES

7.1. Liste des personnes rencontrées :

Composantes :

Mme BADER, UFR de géographie
Mme BERGMANN, directrice de l'IUT de Schiltigheim
M. BRAUN, directeur de l'IUT de Haguenau (assisté de Mme DI KOSTANZO)
M. ERB, directeur de l'UFR STAPS et ses collaborateurs
M. GENTON, directeur de l'UFR des langues vivantes (assisté de M. STEEGMANN) et Mmes et MM. les directeurs des Départements de langues vivantes.
M. GOUNELLE, doyen de la Faculté de théologie protestante
M. GUILLON, directeur de l'Ecole européenne de chimie, polymères et matériaux (assisté de Mme BIERMANN et de MM. BEGIN et MULLER)
Mme HILLENWECK, directrice de l'UFR des langues et sciences humaines appliquées (assistée de Mme LAUER)
M. HUSSER, directeur de l'UFR des sciences historiques
Mme IGERSHEIM, directrice de l'UFR des sciences sociales (assistée de Mme GRAEFFLY)
M. KALIKA, directeur de l'Ecole de management de Strasbourg (assisté de Mme GUENDOUZI)
M. KEDINGER, directeur de l'Ecole supérieure de biotechnologie de Strasbourg (assisté de ses collaborateurs)
M. KEITH, responsable des langues à la Faculté de théologie catholique
M. LICKEL, directeur de l'IUT Robert Schuman d'Illkirch
Mme MERKER, directrice de la Faculté de philosophie (assistée de Mmes ROULON et SCHMELCK)
M. POUGHON, doyen de la Faculté de droit
M. REVOL, directeur de l'UFR des lettres
M. PLANEIX, directeur de la Faculté de chimie
M. SCHIRRMANN, directeur de l'Institut d'études politiques
M. SCHNEIDER, de l'UFR des arts (assisté de Mme GROUT)
M. WERKMEISTER, directeur de l'IUFM (assisté de Mmes YOUNG et GEIGER)

Structures dédiées à l'enseignement des langues :

Mme DELHAYE, directrice du Centre de Ressources et d'Apprentissage en Langues (CRAL)
M. LEROUX, directeur du Centre de Formation en langues (CFL)
Mme PETERMANN, directrice de SPIRAL et de l'Ecole des langues et cultures de l'UDS
M. PRIM, chargé de mission langues de l'UDS et directeur du Département des langues de l'Institut Lebel (ex-ULP langues)
M. SCHAEFFER, chargé de la coordination des enseignements de langues en droit, et Mme FREYMANN, ancienne coordinatrice
M. ZERLING, directeur de l'IIEF (assisté de Mmes KOECHER, dir. adjointe et future directrice et DUCHESNE, gestionnaire et de M. SCHOETTEL futur dir. adj.)

Services :

M. RUDIO, Service d'audit de l'université
Mme HUBER, directrice du Département relations avec les utilisateurs, Direction informatique, et ses collaborateurs.

7.2. Index des abréviations :

CAREL : Centre audiovisuel de Royan pour l'enseignement des langues
 CAVILAM : Centre d'approches vivantes des langues et des médias
 CECRC : Cadre européen commun de référence des langues du Conseil de l'Europe
 CLES : Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur
 CRAL : Centre de Ressources et d'Apprentissage en Langues
 CRL : Centre de ressources en langues
 DELF : Diplôme d'études en langue française
 DALF : Diplôme approfondi de langue française
 ELC : Ecole des langues et cultures
 FLE : Français langue étrangère
 HETD : Heures équivalant travaux dirigés
 IIEF : Institut international d'études françaises
 ITIRI : Institut de traducteurs, d'interprètes et de relations internationales
 IUT : Institut universitaire de technologie
 LANSAD : Langues pour spécialistes d'autres disciplines
 LV : Langues vivantes
 LSHA : Langues et sciences humaines appliquées
 MC(F) : Maître de conférences
 PALAMEDE : Programme d'accompagnement en langue (française) et méthodologie disciplinaire
 PR : Professeur des universités
 PRAG : Professeur agrégé
 PRCE : Professeur certifié
 SPIRAL : Centre de ressources en langues de l'UDS
 STAPS : Sciences et techniques des activités physiques et sportives
 TOEIC : Test of English for International Communication
 TOEFL : Test of English as a Foreign Language
 UDS : Université de Strasbourg
 UE : Unité d'enseignement
 UFR : Unité de formation et de recherche
 ULP : Université Louis Pasteur
 UMB : Université Marc Bloch
 URS : Université Robert Schuman

7.3. Références :

BISCHOFF G. & KLEINSCHMAGER R. (2010) : *L'Université de Strasbourg – Cinq siècles d'enseignement et de recherche*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 300 p.

GREMMO M.J. (1995) : *Conseiller n'est pas enseigner : le rôle du conseiller dans l'entretien-conseil*, Mélanges CRAPEL N°22, pages 33-61.
http://revues.univ-nancy2.fr/melangesCrapel/article_melange.php3?id_article=85

HAAS R. & HAMM A (2009) : *The University of Strasbourg and the Foundation of Continental English Studies – A Contribution to a European History of English Studies*, éd. trilingue, Francfort, Peter Lang, 2009, 230 p.

L'Université de Strasbourg XIIIe – XXe siècles : La Ville – La Région – L'Europe, (1988) : Catalogue de l'exposition organisé à la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg

en commémoration de la fondation au Gymnase des premiers enseignements supérieurs, Strasbourg, Ed. Contades, 176 p.

SAES (Société des anglicistes de l'enseignement supérieur) (2011) : *Evolution et enjeux des formations et de la recherche dans le secteur LANSAD*, 6 p.

TROUILLET A. : *Contribution sur la problématique des langues en Master* pour la réunion du Comité de suivi du Master du 10 mars 2011, CDUL.

7.4. Documents d'accompagnement des entretiens : cf ci-après

7.5. Cadre européen commun de référence des langues (CECRL) : cf ci-après

ANNEXE TABLEAU PAR COMPOSANTE

Descriptif des colonnes du tableau :

- 1- liste des sous-composantes et diplômes
- 2- nombre d'étudiants par sous-composante et diplôme
- 3- liste des langues pour non-spécialistes assurées par sous-composante et diplôme
- 4- volume horaire suivi par étudiant (les enseignements disciplinaires assurés en langue étrangère sont indiqués mais non décomptés en colonne 8)
- 5- volume horaire global assuré par sous-composante et diplôme (groupes)
- 6- nombre et qualité des enseignants de langues pour non-spécialistes: PR/MCF/2^e degré/lecteur/contractuel/vacataire...
- 7- nature de la formation : CM/TD/stage intensif/centre ressources/autoformation/...
- 8- coût global des enseignements de langues pour non-spécialistes assurés en équivalent H/TD (seuls sont comptés les ens. de langues pour non spécialistes payés par la composante)
- 9- coût de fonctionnement
- 10- nature de la validation : examen UE / ex. partie d'UE / certification / autre

Remarques en commentaire du/complément au tableau :

- - - - -

- - - - -

- - - - -

- - - - -

- - - - -

- - - - -

- - - - -

- - - - -

- - - - -

- - - - -

Remarques concernant la définition d'une politique des langues de l'UDS :

- - - - -

- - - - -

- - - - -

- - - - -

- - - - -

- - - - -

- - - - -

- - - - -

- - - - -

- - - - -

Mme. ou M. - - - - -

rapportAH/LVE/UDS

LVE NON SPÉCIALISTES données par composante 2009-2010

100111/11/07/11

| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
|-------------|--------------------------|--------------------|--------------|--------------------------|-----------------------------|---------------|--------------|---------------|----|
| COMPOSANTES | NB. ETUD. | LANG. N. SPÉ | HOR./ETUD. | VOL. HOR. GLOENSEIGNANTS | NAT. FORM. | COUT. ENS. | COUT. FONCT. | VALIDATION | |
| 3 | UFR XXX - EXEMPLE FICTIF | | | | | | | non chiffré | |
| 4 | | | | | 1 MCF angl. 1 PRAG angl. | | | | |
| 5 | Lic. abc 1 | 50 anglais | 3h x 22 = 66 | 2 gr. = 122 | 1 contract. FLE TD | 122 | | examen UE | |
| 6 | | 10 français FLE | 50 h | 1 gr. = 50 | HC | | | sans | |
| 7 | Lic. abc 2 | 50 anglais | 3h x 22 = 66 | 2 gr. = 122 | | 122 | | examen UE | |
| 8 | Lic. abc 3 | 50 anglais | 3h x 22 = 66 | 2 gr. = 122 | | 122 | | examen UE | |
| 9 | Total licence | | | 416 H | | 416 | | certification | |
| 10 | | | | | | | | | |
| 11 | Master abc1 | 25 anglais | 3h x 22 = 66 | 1 gr. = 66 | | 66 | | ex. part. UE | |
| 12 | | 2e LVE | 3h x 22 = 66 | choix extér. | | | | examen UE | |
| 13 | Master abc2 | 25 anglais | 3h x 22 = 66 | 1 gr. = 66 | | 66 | | ex. part. UE | |
| 14 | | 2e LVE | 3h x 22 = 66 | choix extér. | | | | examen UE | |
| 15 | Total master abc | | | 122 H | | 122 | | examen | |
| 16 | | | | | | | | | |
| 17 | Master abc-ef1 | 50 anglais | 3h x 22 = 66 | 2 gr. = 122 | | 88 + 25 = 113 | | examen | |
| 18 | | 2e LVE | 3h x 22 = 66 | choix extér. | | | | examen UE | |
| 19 | | 50 cours ef en ang | 3h x 22 = 66 | 1 gr. = 66 | | | | examen en LV | |
| 20 | Master abc-ef2 | 50 anglais | 3h x 22 = 66 | 2 gr. = 122 | | 88 + 25 = 113 | | examen | |
| 21 | | 2e LVE | 3h x 22 = 66 | choix extér. | | | | examen UE | |
| 22 | | 50 cours ef en ang | 3h x 22 = 66 | 1 gr. = 66 | | | | examen en LV | |
| 23 | Total master abc-ef | | | 244 H | | 226 | | | |
| 24 | | | | | | | | | |
| 25 | TOTAL UFR XXX | | | | | éq. TD 764 H | non chiffré | | |
| 26 | | | | | | | | | |
| 27 | | | | | | | | | |
| 28 | | | | | | | | | |
| 29 | | | | | | | | | |
| 30 | | | | | | | | | |
| 31 | | | | | | | | | |
| 32 | | | | | | | | | |
| 33 | | | | | | | | | |
| 34 | | | | | | | | | |
| 35 | | | | | | | | | |
| 36 | | | | | | | | | |
| 37 | | | | | | | | | |
| 38 | | | | | | | | | |
| 39 | | | | | | | | | |
| 40 | | | | | | | | | |
| 41 | | | | | | | | | |
| 42 | | | | | | | | | |

CADRE EUROPÉEN COMMUN DE RÉFÉRENCE POUR L'APPRENTISSAGE / ENSEIGNEMENT DES LANGUES

| | A1 | A2 | B1 | B2 | C1 | C2 |
|---------------------|---------------------------------|--|--|---|---|---|
| C O M P R E N D R E | Écouter | Je peux comprendre des expressions et un vocabulaire très fréquents relatifs à ce qui me concerne de très près (par ex. achats, l'environnement proche, le travail). Je peux saisir l'essentiel d'annonces et de messages simples et clairs. | Je peux comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de sujets familiers concernant le travail, l'école, les loisirs, etc. Je peux comprendre la plupart des émissions de télévision sur l'actualité et les informations. Je peux comprendre la plupart des films en langue standard. | Je peux comprendre des textes écrits sur des questions contemporaines dans lesquels les auteurs adoptent une attitude particulière ou un certain point de vue. Je peux comprendre un texte littéraire contemporain en prose. | Je peux comprendre des textes factuels ou littéraires longs et complexes et en apprécier les différences de style. Je peux comprendre des articles spécialisés et de longues instructions techniques même lorsqu'ils ne sont pas en relation avec mon domaine. | Je n'ai aucune difficulté à comprendre le langage oral, que ce soit dans les conditions du discours ou dans les médias et quand on parle vite, à condition d'avoir du temps pour me familiariser avec un accent particulier. |
| | Lire | Je peux lire des textes courts très simples. Je peux trouver une information particulière prévisible dans des documents courants comme les petites publicités, les prospectus, les menus et les horaires et je peux comprendre des lettres personnelles courtes et simples. | Je peux lire des articles et des rapports sur des questions contemporaines dans lesquels les auteurs adoptent une attitude particulière ou un certain point de vue. Je peux comprendre un texte littéraire contemporain en prose. | Je peux lire des articles et des rapports sur des questions contemporaines dans lesquels les auteurs adoptent une attitude particulière ou un certain point de vue. Je peux comprendre un texte littéraire contemporain en prose. | Je peux lire sans effort tout type de texte même abstrait ou complexe quant au fond ou à la forme, par exemple un manuel, un article spécialisé ou une œuvre littéraire. | |
| P A R L E R | Prendre part à une conversation | Je peux communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'information simple et direct sur des sujets et des activités familiers. Je peux avoir des échanges très brefs même si, en règle générale, je ne comprends pas assez pour poursuivre une conversation. | Je peux faire face à la majorité des situations que l'on peut rencontrer au cours d'un voyage dans un pays où la langue est parlée. Je peux prendre part sans préparation à une conversation sur des sujets familiers ou d'intérêt personnel qui concernent la vie quotidienne (par exemple famille, loisirs, travail, voyage et actualité). | Je peux communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance qui rende possible une interaction normale avec un interlocuteur natif. Je peux participer activement à une conversation dans des situations familières, présenter et défendre mes opinions. | Je peux m'exprimer spontanément et couramment sans trop apparaître devoir chercher mes mots. Je peux utiliser la langue de manière souple et efficace pour des relations sociales ou professionnelles. Je peux exprimer mes idées et opinions et fier mes interventions à celles de mes interlocuteurs. | Je peux participer sans effort à toute conversation ou discussion et je suis assez à l'aise avec les expressions idiomatiques et les tournures courantes. Je peux m'exprimer couramment et exprimer avec précision de fines nuances de sens. En cas de difficulté, je peux faire marche arrière pour y remédier avec assez d'habileté et pour qu'il ne passe presque inaperçue. |
| | S'exprimer oralement en continu | Je peux utiliser une série de phrases ou d'expressions pour décrire en termes simples ma famille et d'autres gens, mes conditions de vie, ma formation et mon activité professionnelle actuelle ou récente. | Je peux articuler des expressions de manière simple afin de raconter des expériences et des événements, mes rêves, mes espoirs ou mes buts. Je peux brièvement donner les raisons et les explications de mes opinions ou projets. Je peux raconter une histoire ou l'histoire d'un livre ou d'un film et exprimer mes réactions. | Je peux m'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets relatifs à mes centres d'intérêt. Je peux développer un point de vue sur les avantages et les inconvénients de différentes possibilités. | Je peux présenter des descriptions claires et détaillées de sujets complexes, en intégrant des thèmes qui leur sont liés, en développant certains points et en terminant mon intervention de façon appropriée. | Je peux présenter une argumentation claire et fluide dans un style adapté au contexte, construire une présentation de façon logique et aider mon auditeur à remarquer et à se rappeler les points importants. |
| É C R I R E | | Je peux écrire des notes et messages simples et courts. Je peux écrire une lettre personnelle très simple, par exemple de remerciements. | Je peux écrire un texte simple et cohérent sur des sujets familiers ou qui m'intéressent personnellement. Je peux écrire des lettres personnelles pour décrire expériences et impressions. | Je peux écrire des textes clairs et détaillés sur une grande gamme de sujets relatifs à mes intérêts ou un rapport en transmettant une information ou en exposant des raisons pour ou contre une opinion donnée. Je peux écrire des lettres qui mettent en valeur le sens que j'attribue personnellement aux événements et aux expériences. | Je peux m'exprimer dans un bon clair et bien organisé et développer mon point de vue. Je peux écrire sur des sujets complexes dans une lettre, un essai ou un rapport, en soulignant les points que je juge importants. Je peux adopter un style adapté au destinataire. | Je peux écrire un texte clair, fluide et stylistiquement adapté aux circonstances. Je peux rédiger des lettres, rapports ou articles complexes, avec une construction claire permettant au lecteur d'en saisir et de mémoriser les points importants. Je peux résumer et citer ce que dit un ouvrage professionnel ou une œuvre littéraire. |